



LES COMMISSIONS FÉMININES DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU POOL.

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : RÔLE ET IMPLICATIONS DES COMMISSIONS FÉMININES DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL - 2022

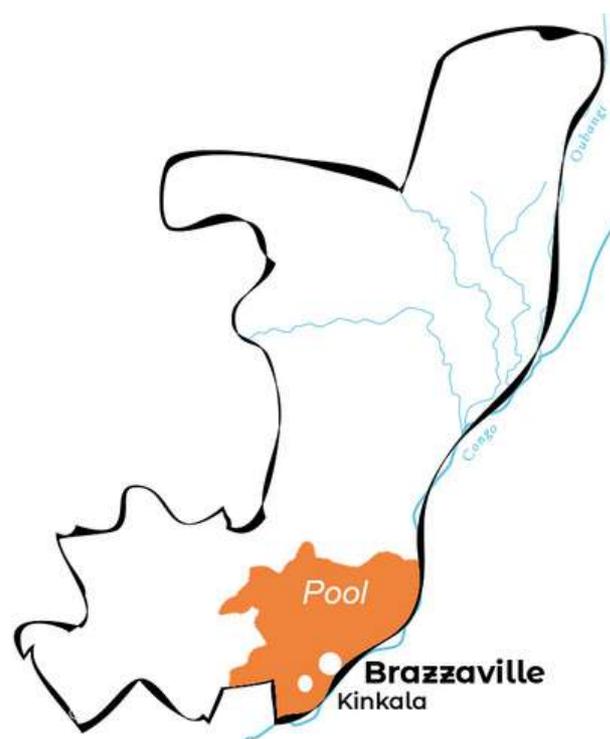
Dans le département du Pool, les femmes sont confrontées à de nombreux obstacles et difficultés, notamment en matière de représentation politique. La plupart des collectivités locales et départementales sont gérées par des hommes. Encore aujourd'hui, dans l'esprit général, les femmes ne peuvent pas contrôler des activités génératrices de revenus ou être à la tête de postes à responsabilités. Cependant, la volonté et la détermination des femmes à s'imposer dans ce domaine sont grandissantes. C'est dans cette démarche que le projet OSCAgri s'est consacré à amplifier leurs rôles au sein des commissions féminines en agissant dans le développement local.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

LES UNIONS LOCALES COMME BASE DE DÉVELOPPEMENT

Auparavant, les unions locales étaient uniquement gérées par des hommes aux postes de Président, le trésorier et le secrétaire. Les femmes n'ayant pas de postes à responsabilités, **elles n'étaient pas représentées au sein de cette union**. Comment se sentir écoutées si les principales concernées ne sont pas présentes ? Là était la difficulté. C'est pourquoi, sous le projet OSCAgri et **depuis 2019, chaque union locale a nommé une femme au poste de Vice-Présidente ainsi qu'une Vice-Présidente dans l'entité départementale**. D'un point de vue administratif cela représente une avancée, et leur rôle se définit plus clairement. Dans tous les districts, **leur but est de défendre les paysannes**, mais aussi de les motiver à bien faire leur travail pour prouver qu'elles sont capables professionnellement parlant, même en étant entourées d'hommes. **La plupart des femmes nommées à ce poste n'ont pas eu préalablement la formation et le suivi nécessaire pour pouvoir mettre en place des activités en faveur des femmes**.

D'un point de vue technique, de nombreuses complications sont constatées. A côté du Président, **les femmes ont du mal à s'imposer et à défendre leurs idées**, pourtant multiples. Les femmes ont tendance à manquer de confiance en elles en pensant que les postes à responsabilités sont fait pour les hommes. **La majorité des vice-présidentes n'ayant pas le monopole sur les décisions**, chacune de leurs idées doit être validée par le Président et les membres des commissions. **Ce problème de leadership ancré dans la culture traditionnelle, représente un réel frein** pour l'avancée des femmes dans les Unions Locales ou Départementale. Les Présidents ne se sentant pas concernés par ces questions sociales, économiques, techniques et politiques féminines, ceci provoque une grande frustration pour elles, car les activités à réaliser ne peuvent se concrétiser sans leur appui.

D'un point de vue financier, il est important de noter que **les unions locales connaissent de lourds problèmes et ont peu de moyens ou de possibilités** pour se rendre sur le terrain. L'une des principales actions des Unions Locales, celle de fournir des services de proximité aux paysans du Pool, n'est pas assurée actuellement faute de connaissances et de formations à ce sujet. A la suite de la restructuration des Unions Locales, il y a eu un certain engouement des paysans, les adhésions étaient en hausse. Aujourd'hui ces UL ne sont pas en mesure d'assurer ces services et les adhésions diminuent. Le projet OSCAgri a pour vision de dynamiser ces commissions féminines au sein des UL. Lors d'échanges et de rassemblements féminins, la meilleure piste d'action identifiée a été celle d'**agir dans la mise en place de machines facilitant la transformation des produits par les femmes** (exemple : pétrisseuses de manioc). **Ces activités concrètes sont sources de revenus pour les femmes, pouvant à terme cotiser mensuellement à l'Union Locale**. Cet apport financier régulier va redonner une certaine place et une considération aux femmes sur la scène locale.



UTILISATION D'UNE PÉTRISSEUSE DE MANIOC PAR LE GROUPEMENT "LES FEMMES BATTANTES"

DES COMMISSIONS FÉMININES COMME LEVIER D'ACTION

Au sein de chaque Union Locale, différentes commissions techniques existent, sur le thème de la volaille, de la filière bovine, du maraîchage, etc. Sous OSCAgri, il était fortement encouragé d'intégrer une commission féminine dans chaque union. A l'issue du projet, **14 commissions féminines locales et une commission départementale ont vu le jour**. Les commissions féminines sont les commissions techniques qui se réunissent le plus fréquemment. A travers ces rassemblements, les besoins techniques et financiers sont identifiés puis remontés au Président par le biais de la Vice-Présidente. Ces organismes sont automatiquement gérés par les Vice-Présidentes des Unions Locales, ce qui facilite l'échange entre acteurs ciblés et permet de faire remonter les difficultés rencontrées à l'UL directement. Ces commissions permettent surtout aux femmes de se rassembler et d'initier un changement interne.



**LES FEMMES SE RETROUVENT EN GROUPEMENTS POUR
ÉCHANGER ET SE TRANSMETTRE LEURS CONNAISSANCES**

Cependant, bien que les femmes aient fait preuve de dynamisme et d'intérêt au sein des Unions Locales, **le manque d'action concrète au niveau départemental provoque un mauvais fonctionnement de ces commissions**. Si les techniciens Gescod ne sont pas à l'origine ou n'appuient pas les rassemblements interdistricts, **très peu ont lieu à l'initiative des femmes**. Cela peut avoir de grandes répercussions, comme ce fut le cas pour un groupement « Le Progrès », comptant 7 femmes. A l'origine, les femmes de ce groupement étaient investies dans les Unions Locales, mais faute d'actions et de lien, elles ont décidé de gérer leur propre mouvement. Les femmes travaillent beaucoup mais ne sont pas encore assez écoutées et soutenues financièrement pour avoir du matériel adapté, et le manque de règles et de suivi a été le déclencheur pour agir séparément. Des réunions sont organisées une fois par mois pour faire le bilan et discuter des problèmes rencontrés, s'il y en a et pour trouver des solutions. **Le problème qui ressort ici est clairement celui du leadership**. Ce manque de connaissances sur la gestion et les responsabilités qu'entraînent un tel poste, est le point sur lequel le projet a œuvré suite à ces constats.

DES FORMATIONS POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE POUR LES FEMMES

Pour permettre à cet objectif de développement des commissions féminines d'être atteint, des formations ont été nécessaires, et le sont encore aujourd'hui. **Les thèmes principaux sont définis et approchés à travers des rencontres ou des focus groupes**, notamment sur les droits fondamentaux des femmes dans le pays, menées par la Direction Départementale de la Promotion des Femmes, mais aussi sur l'utilisation de machines, sur la gestion administrative et financière d'un groupement. Sous OSCAgri, **27 rencontres ont eu lieu, regroupant 1 114 participants dont 935 femmes**. Grâce à cette affirmation possible des femmes, elles sont plus présentes dans les Unions Locales du Pool. Elles participent de plus en plus à la vie politique et économique et veulent se positionner.



LES FEMMES SE FORMENT ET SE RETROUVENT

L'appui formation intéresse beaucoup d'entre elles. Cet aspect reste un élément à développer afin que **les femmes acquièrent plus de compétences précises et professionnalisantes leur permettant de s'imposer davantage dans la sphère politique et le développement des collectivités locales**. La définition des statuts et règlements des Unions Locales et de l'Union Départementale reste un axe à éclaircir en sensibilisant encore à travers des réunions d'information. De plus, **aborder le leadership et le plaidoyer de manière concrète est un besoin essentiel actuellement**. Malgré l'identification des 48 femmes leaders, leur rôle et leurs champs d'actions restent flous, la culture impactant ce progrès. **Les mots « femmes » et « leaders » ont du mal à être perçus comme crédibles dans la société actuelle**. C'est donc en formant les publics concernés que les mentalités s'ouvriront. Il reste notable également de continuer et amplifier la sensibilisation sur les droits des femmes, de manière générale, au travail et dans la vie quotidienne. L'importance réside dans leurs connaissances et leurs capacités à gérer une collectivité, un groupement et de dialoguer avec les autorités souvent masculines.

LES POINTS POSITIFS ET LES PISTES D'AMÉLIORATION À RETENIR



Les pistes d'améliorations

Au sein des Unions Locales la communication et le lien sont deux points difficiles à alimenter et à pérenniser. Certaines unions manquent de règles de conduite et de suivi, ce qui rend l'implication des femmes compliquée à mettre au point.

L'importance du lien entre les Présidents et les Vice-Présidentes doit être développé pour permettre à chaque union locale d'agir ensemble, de façon claire. Les rôles étant redéfinis et précisés par la restructuration passée, doivent faire l'objet d'un accompagnement à la prise en main des responsabilités que cela induit. Le rapport culturel est encore bien marqué, ce qui ralentit la création de lien entre les dirigeants et les femmes.

A travers des formations sur le leadership et des exemples concrets d'actions communautaires fonctionnant de manière mixte, cela permettrait d'envisager une meilleure collaboration pour l'avenir.

Le manque de soutien financier de manière générale se constate, mais plus particulièrement dans les commissions féminines où les femmes ont du mal à se faire entendre et faire valoir leurs besoins auprès des unions locales, encore souvent menées par des hommes.

L'éloignement des villages pose une difficulté, les femmes sont difficilement joignables, les rencontres entre femmes sont compliquées à mettre en place et sont rares, mais elles se développent petit à petit. Le réseau commence à s'agrandir et les femmes occupent des places plus importantes.



Les leçons à retenir

Les femmes se sentant appartenir à un groupe, un mouvement ou une commission sont déterminées et motivées à s'investir en trouvant des stratégies de développement ou des solutions pour pallier la pénibilité de leur travail. L'engouement pour améliorer la situation des femmes est réel, elles sont investies, preuve que le besoin était fort.

Les consciences évoluent depuis que les femmes s'imposent dans le paysage politique agricole. De plus en plus de femmes sont des cheffes de familles, pouvant ramener un revenu et connaissant mieux leurs droits, ce qui implique un respect de la part des hommes ou des personnes de la société.

Les femmes sont officiellement représentées au sein des collectivités locales grâce aux postes de vice-présidentes et aux commissions féminines. Elles sont donc plus intégrées aux logiques de développement et aux équipes.

Les rencontres inter-districts, bien que menées par Gescod, ont permis la mise en place d'un réseau féminin et d'une connaissance plus fidèle des situations des femmes au niveau du département et en dehors.

L'intégration de la Direction Départementale de la Promotion de la Femme au projet a permis un élan et une visibilité au niveau du Ministère sur les activités menées.



MAMAN FLEURINE

VICE-PRÉSIDENTE DE L'UNION LOCALE DE KINKALA

« J'aime que les femmes soient à l'aise et libres. Elles se dépassent et peuvent gérer leurs vies comme elles le souhaitent et le doivent. J'ai changé, avant c'était une autre personne. Lorsqu'on nous apprend des choses, on les retient et on change. Aujourd'hui je raisonne, j'ai les yeux ouverts sur tout. Je réfléchis comme un homme. Les commissions féminines et le fait d'avoir des

vice-présidentes marque tout de même les consciences petit à petit. Les femmes se donnent beaucoup, elles apprennent, cherchent à aller de l'avant et à produire plus et mieux. Leur place dans les Unions Locales ainsi que dans le Pool de manière générale, commence à changer, avec le temps. En travaillant de plus en plus, elles se sentent capables, elles persistent à faire évoluer leurs fonctions. »

MAMAN AGATHE

RESPONSABLE DU GROUPEMENT « LE PROGRÈS »



« Dans notre groupement, les femmes sont ensemble, elles souhaitent s'organiser et cherchent d'autres solutions. Par exemple pour les femmes transformatrices de manioc, à défaut d'avoir des rappeuses, elles ont créé une rappe avec une boîte de sardines. L'envie est là mais moins elles sont entendues, plus elles sont découragées. L'évolution au sein des UL ou des groupements de femmes, mais aussi dans le Pool n'est pas suffisante pour les motiver. J'aime travailler avec les femmes, je ne veux pas qu'elles soient à la traîne. Il faut les prendre et les accompagner. Pour avoir un salaire on sait qu'il faut travailler, mais travailler sans matériel et sans être assez écoutées avec les UL ça ne donne pas envie. Il faut penser plus à nous ».



MAMAN OLGA

VICE-PRÉSIDENTE DE L'UNION LOCALE DE MINDOULI

« C'est en changeant la façon de travailler que les femmes évolueront. Les femmes veulent travailler, et c'est le travail qui permet d'aller de l'avant. Ce n'est pas en restant les bras croisés qu'on avance. Mais le soutien est nécessaire, pour avoir la force de continuer. Il faut appuyer davantage le travail des femmes pour que leurs conditions soient meilleures et elles seront

plus actives ensuite. La santé des femmes a un poids important car travailler avec ses mains, dans les champs ou les fermes, accentue les problèmes de santé. »

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DES FEMMES
TEL : +242



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.





APPUI À LA FILIÈRE AVICOLE DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : APPUI À LA
FILIÈRE AVICOLE DANS LE POOL - 2022

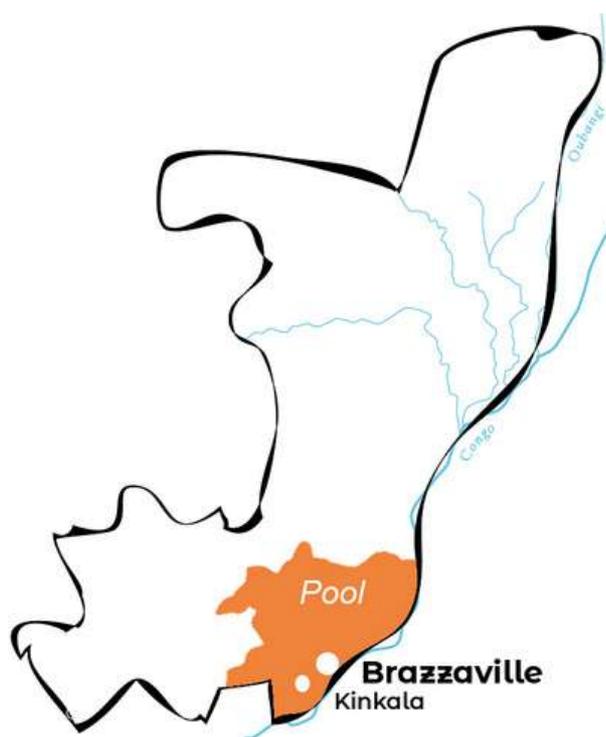
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur la structuration de la filière avicole. Dans un contexte post-conflit, l'appui à cette filière avait pour objectifs prioritaires l'amélioration des conditions de vie locales par une diversification de la ration alimentaire (œufs, viande) et le soutien à une économie locale familiale et vivrière.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

FILIÈRE AVICOLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

La **filière avicole est historiquement peu structurée** dans le Pool, en raison notamment de la complexité de l'approvisionnement en intrants, de la quasi-absence de cette activité dans certaines zones du département ou par méconnaissance initiale de l'opportunité économique qu'elle peut représenter. Seules quelques unités de production, soutenues au sortir de la guerre dans les années 2000, ont su mettre en place des élevages professionnels, pouvant accueillir quelques centaines de sujets (le plus souvent identifiées comme fermes pilotes). Ceci reste encore **insuffisant pour amorcer une dynamique conduisant à la création d'une filière**. Le développement de l'aviculture est également freiné par les investissements importants à consentir, et/ou par le manque de technicité des acteurs. De plus, **l'atomisation des éleveurs ne favorise pas l'apprentissage collectif et le partage d'expérience**. Le projet s'est développé dans ce contexte et a cherché, à travers son intervention, à développer des solutions face à ces contraintes.



Les partenaires soutiennent la filière à travers la sensibilisation à l'intérêt de cette activité, la formation et le suivi des aviculteurs, la mise à disposition de moyens de production, l'expérimentation technique et organisationnelle, l'approvisionnement en intrants et l'organisation des professionnels.

ELEVEUSE BÉNÉFICIAIRE : LES FEMMES SONT TRÈS IMPLIQUÉES DANS L'AVICULTURE

Dans la majorité des cas, le modèle « traditionnel » présent dans le Pool implique des éleveurs qui n'ont que quelques poules locales en divagation, rustiques, destinées à leur propre consommation et qui se nourrissent de déchets ménagers, plantes, vers ou insectes. Il ne s'agit pas d'un élevage à proprement parler, mais plutôt d'une activité vivrière familiale complémentaire d'autres activités, notamment agricoles

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

Les stratégies adoptées par les acteurs du projet ont évolué, notamment à l'issue de **phases d'expérimentations**. Les missions de terrain d'**experts en aviculture mobilisés par l'AFDI Alsace** ont également permis de réajuster les interventions.

RÔLE DES FERMES PILOTES

L'objectif du projet en ce qui concerne l'aviculture est d'amorcer d'une part la **mise en place de petits cheptels de volailles** (production de chair et d'œufs) et d'autre part la **production de maïs**, entrant dans la fabrication de l'aliment de bétail. Au cœur de ce dispositif, les **9 fermes pilotes constituent les points d'entrée et pivots de l'intervention du projet dans les districts**.

En effet, **le projet s'appuie sur ces fermes pilotes** qui bénéficient, d'un accompagnement spécifique en vue de renforcer leur rôle moteur dans la structuration de la filière. Elles sont formées à l'animation rurale de manière à **diffuser et démultiplier l'appui technique en direction d'aviculteurs** souvent novices et elles sont incitées à débattre de problématiques communes lors des rencontres des commissions techniques. L'engagement des fermes et leur proximité avec les bénéficiaires finaux conduit à l'amorce d'une **dynamique locale**, tout en permettant d'expérimenter et d'apprendre des expériences et pratiques de chacun.

Elles sont engagées à :

Assurer la reproduction et la multiplication du cheptel avicole et vendre des poussins à un prix accessible aux éleveurs de leurs districts

AFPP équipé de 4 couveuses électriques

Organiser des formations pour les éleveurs de leur district afin de les professionnaliser, favoriser l'apprentissage collectif et amorcer une démarche concertée

Gescod et l'AFPP ont mis en place des modules de formation, avec l'appui de l'expertise de l'AFDI Alsace et des services techniques congolais

Effectuer le suivi-conseil des éleveurs de leur district

Gescod indemnise cette activité afin de compenser le temps consacré au suivi plutôt qu'à leurs activités de production, ce qui contribue à amorcer une relation de confiance durable entre fermes pilotes et éleveurs

Produire de l'aliment pour volaille et le vendre aux éleveurs locaux, constituer un point d'approvisionnement en produits vétérinaires

Les projets mis en place et maintenus sous OSCAgri incitent les échanges commerciaux, tant entre producteurs céréaliers et fermes pilotes qu'entre ces fermes et les éleveurs bénéficiaires. Ce dispositif permet de favoriser l'interdépendance des acteurs de la filière et donc son renforcement, contribuant ainsi, par des retombées sur l'ensemble des acteurs de la filière, au développement économique local.

FOCUS SUR LA GESTION DE L'ALIMENTATION DES VOLAILLES

Une **alimentation équilibrée et suffisante au regard de son coût est le point le plus complexe d'un projet d'élevage en général et d'un projet avicole en particulier**. Cet enjeu implique un véritable risque pour la pérennité des activités menées. L'approvisionnement en alimentation de bétail (principalement maïs, compléments en vitamines et oligo-éléments) reste difficile dans les localités du Pool : il est **irrégulier, coûteux, de faible quantité ou de mauvaise qualité**. De plus, les éleveurs n'ont pas toujours les équipements adéquats pour la transformation des matières premières (broyeur, mélangeur) et le stockage est souvent inadapté (absence de silos, stockage dans des sacs, présence de charançon).

L'un des rôles clé des fermes pilotes est donc celui de **fabricant d'aliment de bétail** à destination des aviculteurs de leur zone. Ce cumul des rôles est lié principalement au fait que seules les fermes pilotes disposent actuellement d'un équipement a minima et des compétences nécessaires à la fabrication de l'aliment.

Afin de limiter les risques liés à l'approvisionnement, le projet travaille sur le **renforcement de la production de maïs via l'accompagnement technique apporté par les fermes pilotes** aux producteurs de leur zone (voir fiche dédiée). Le maïs ainsi transformé permet l'approvisionnement des éleveurs gravitant autour de la ferme pilote, qui représente pour elle une source de revenus complémentaire conséquente.



ACHAT DU MAÏS



PRODUCTION D'ALIMENT À LA FERME DE KINDAMBA

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION



Les difficultés rencontrées

Malgré une hausse très encourageante de la production de maïs de 2013 à 2022, les quantités actuellement produites restent insuffisantes par rapport aux besoins annuels et leur achat représente un besoin de trésorerie auquel l'ensemble des fermes pilotes fait difficilement face, tandis que l'approvisionnement en compléments est complexe et incertain. De plus, les bénéficiaires sont censés pouvoir s'approvisionner en aliment de bétail auprès des fermes pilotes, qui pour certaines peuvent elles-mêmes être contraintes du fait des besoins pour leur exploitation. Les bénéficiaires s'approvisionnent parfois à Brazzaville, avec des incidences sur le coût. Pour un éleveur isolé, il sera quasi-impossible de procéder à cet approvisionnement. En outre, les fermes pilotes n'ont pas les moyens de constituer un stock suffisant auprès de ces fournisseurs pour répondre à la demande des bénéficiaires.



Perspectives d'amélioration

Établir une relation régulière et un travail d'anticipation (commandes importantes avec mutualisation des besoins et engagement contractuel) avec ces fournisseurs permettraient de **sécuriser l'approvisionnement en aliment de bétail auprès de l'ensemble des éleveurs**. La principale difficulté de cette démarche est celle du financement du stock et des **moyens de stockage** des aliments par les fermes pilotes ainsi que l'acheminement vers les élevages des bénéficiaires, souvent difficiles d'accès.

La **mise en place de structures coopératives**, tant au niveau de groupements d'éleveurs qu'à celui de l'ensemble des fermes pilotes permettraient de renforcer la structuration de la filière : commande, transport, stockage et gestion des stocks, emprunts de trésorerie... Ceci **éviterait les ruptures quantitatives et qualitatives des rations** et permettrait d'accroître la production de volaille. C'est ce qu'a initié le projet dans son appui à la création et à la structuration des **commissions au sein des Unions Locales** ou la constitution de l'**Association des Fermes Pilotes du Pool (AFPP)** (voir fiche sur la structuration).

PRODUCTION DE VOLAILLE

La volonté initiale des partenaires était d'améliorer la variété locale de poule et les méthodes d'élevage, à travers l'**importation de sujets présentant un bon potentiel (ponte et chair) et une rusticité suffisante pour s'adapter au milieu local**, permettant de développer l'élevage de la souche sélectionnée et/ou son croisement avec les variétés locales.

LE CHOIX DE LA RACE

COQ SUSSEX



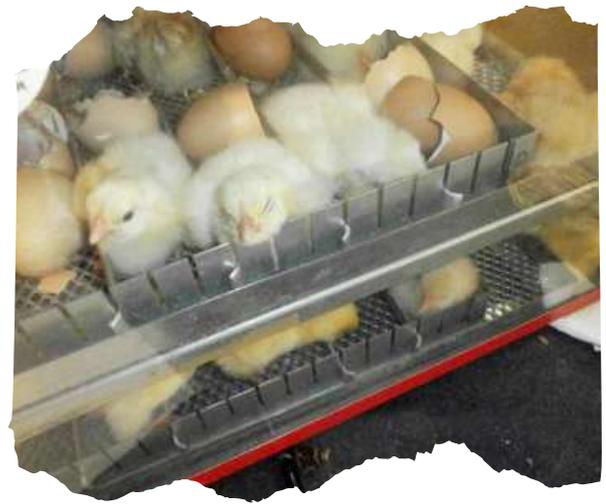
POULES JA657



Dans un premier temps, des sujets de **race Sussex** ont été mis en place afin que les fermes pilotes puissent commencer la **production de poussins de race sélectionnée**. Si l'expérience dans les élevages locaux a montré une assez bonne adaptation de cette race, les fermes pilotes n'ont pas réussi à assurer la multiplication des poussins pour les diffuser aux bénéficiaires, du moins pas dans les proportions envisagées. L'idée initiale était de **faire couvrir les œufs des poules Sussex** (qui ne couvent pas ou peu) par des poules locales, en substituant leurs œufs par des œufs fécondés issus de Sussex. Cette technique présente des résultats au niveau d'élevages modestes, mais ne pouvait permettre une démultiplication conséquente au niveau des fermes pilotes. En outre, **le potentiel de la Sussex était difficile à atteindre du fait des importants besoins alimentaires** de cette espèce, supérieurs en moyenne de 10% par rapport à des variétés purement « pondeuses ». La Sussex a toutefois été **appréciée pour la qualité de sa chair**. Face à ce constat, une nouvelle variété de volaille a été importée de France, **la JA657, une souche dite mixte** dont la consommation alimentaire est inférieure à la Sussex, disposant d'un **potentiel de ponte** conséquent et permettant également l'élevage de **poulet de chair**. Cette souche semble mieux adaptée, avec des résultats comparables en termes de ponte (voire supérieurs) et une consommation largement moindre, alors que le **coût de l'alimentation reste une contrainte majeure**.

MISE EN PLACE DE L'ACCOUVAGE ÉLECTRIQUE

Suite aux premières tentatives visant à faire couvrir les œufs issus de variété améliorée par les poules locales, les résultats ont démontré que **l'accoupage traditionnel ne peut pas produire suffisamment d'animaux pour contribuer au lancement d'une filière**. La **couveuse à pétrole**, utilisée un temps par les fermes pilotes ou par des éleveurs locaux, n'a pas non plus produit les résultats espérés (difficulté à gérer la température interne de la couveuse).



PRODUCTION DE POUSSINS PAR COUVEUSE ÉLECTRIQUE

Le projet a alors acquis **4 couveuses électriques (import) d'une capacité de 140 œufs chacune** afin de faciliter la multiplication des poussins et ainsi développer la filière économique sur le territoire. Les animateurs de ces fermes ont été formés sur l'utilisation des couveuses lors de la mission des experts avicoles de l'AFDI. Un **dispositif de suivi technique et statistique** a été mis en place pour permettre d'améliorer l'accoupage et de suivre l'évolution des résultats d'éclosion dans le temps. La reproduction ayant posé problème, ce dispositif n'est plus utilisé car l'accoupage électrique diminue suite au manque de parentaux disponibles.

Il a été privilégié de faire fonctionner les couveuses de manière couplée, en programmant des **cycles synchronisés**, permettant de maximiser la production à une date donnée et de **réduire les coûts de pré-élevage par des économies d'échelles**. La performance de chacun des cycles oscillant entre 50 et 75% d'éclosion, chaque cycle permet théoriquement la production de 120 à 180 poussins.

INTÉRÊT D'UNE PRODUCTION LOCALE

L'approvisionnement en volaille pour les producteurs du Pool passe presque exclusivement par des fournisseurs de Brazzaville. Or ces derniers, bien que les seuls en capacité de fournir plusieurs centaines d'animaux, disposent d'une offre assez limitée en terme de souches et à un prix relativement élevé (1000 à 1200 FCFA). De plus, les animaux sont vendus à 1 jour, ce qui implique que l'acheteur doit assurer lui-même le démarrage et le programme vaccinal. De ce fait, l'indisponibilité des produits nécessaires pour ce pré-élevage dans les zones reculées représente une forte contrainte pour les éleveurs isolés.

*Remarque sur le coût des vaccins :
Les vaccins sont vendus par dose de 1000 et sont périssables dans les 2h après ouverture. Les exploitations de moyenne envergure, de type ferme pilote (200 à 500 animaux), peuvent se permettre de « perdre » une partie des produits. Sachant qu'il peut y avoir jusqu'à 8 vaccinations et que le prix pour 1000 doses varie entre 3000 et 7000 FCFA, il sera quasiment impossible pour un éleveur isolé d'assurer une prophylaxie suffisante.*

L'offre locale de poussins, si elle ne permet pas de fournir d'importants volumes, vient tout de même compléter celle des opérateurs brazzavillois. Ceux-ci continueront de fournir des élevages déjà structurés, de moyenne envergure, alors que les fermes pilotes, à partir des couveuses, répondent de manière adaptée au besoin des « petits » éleveurs locaux.

Le dispositif mis en place par le projet cherche donc à contourner ces contraintes et à offrir des solutions pour les éleveurs locaux. Les **sujets produits par les fermes pilotes** à partir des couveuses ne sont donc pas directement commercialisés (à 1 jour) aux autres éleveurs. Ils sont d'abord **pré-élevés dans les bâtiments des fermes de manière à assurer une bonne alimentation, apporter les compléments nécessaires (vitamines, anti-stress...) et assurer le programme vaccinal**. Le prix pratiqué dans le cadre du projet, défini par convention, est au final bien plus avantageux que celui pratiqué par les fournisseurs de la capitale (2500 FCFA le sujet vendu à 2 mois et demi, démarré et vacciné).



Les difficultés rencontrées

Le projet se trouve toutefois confronté à une **diminution progressive de la disponibilité des œufs à couver**. En effet, le cycle de reproduction des poules est relativement court (18 jours), ce qui implique la mise en place régulière de nouveaux reproducteurs. Cette caractéristique de l'aviculture (cycle court) constitue donc à la fois un potentiel mais également une contrainte.

Dans une moindre mesure, l'organisation qui prévaut entre les fermes pilotes dans la chaîne de production, pré-élevage et commercialisation doit aussi être renforcée.

Apprentissages

La **spécialisation progressive des fermes pilotes facilite leur professionnalisation** et augmente leur productivité ce qui permet d'amorcer une montée en puissance de la filière avicole. Elles deviennent des modèles à suivre pour les éleveurs de la zone qu'elles ont formés. Les phases d'expérimentation du projet (sur les variétés, les techniques ou l'organisation de la filière) qui ont systématiquement associé les fermes pilotes dans leur réflexion ou leur mise en œuvre ont contribué à cette spécialisation.



Perspectives d'amélioration

Dans ces conditions, le soutien technique et méthodologique apporté au réseau des fermes pilotes, acteurs clés du dispositif, doit se poursuivre. Il pourrait se **focaliser sur le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en synergie de leurs moyens** (financiers, logistiques...).

L'**identification d'autres fournisseurs**, notamment en dehors du département, représente une opportunité en matière d'accès aux **œufs fécondés**. Il est aussi possible, comme en a témoigné l'opération d'import et de diffusion de 900 sujets JA657, ayant permis la production d'œufs à couver, de fonctionner sur la base de cycles réguliers à partir de sujets importés.

FORMATION, RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

La formation doit permettre aux exploitants de maîtriser l'ensemble des activités liées à la pratique de l'élevage, allant de la construction/aménagement du poulailler jusqu'à la commercialisation. Elle s'appuie sur la connaissance d'éleveurs expérimentés (les techniciens des fermes pilotes), avec l'appui des services déconcentrés. Au préalable, les éleveurs ayant besoin d'une formation sont identifiés par les techniciens de l'équipe. Les formations sont tenues par les fermes pilotes, dans leurs districts. La durée est de 5 jours, avec 2 jours de théorie et 3 jours de pratique. Quelle que soit la taille envisagée de l'élevage, son équipement ou ses moyens humains, les connaissances transmises et leur mise en pratique doivent permettre à l'éleveur de rentabiliser son investissement (minimisation des coûts par la confection de son aliment de bétail ou de ses propres équipements tels que les mangeoires ou abreuvoirs ; maximisation du revenu par la gestion optimale de la production et la vente des produits directs - poussins, œufs ou viande - et indirects - fumier de poule par ex.).

Les animateurs des fermes pilotes (1 à 2 par ferme), quant à eux, sont sélectionnés pour **leur connaissance du district et leur expérience dans la culture de maïs et l'élevage avicole**. Ils ont un niveau d'étude suffisant (bac ou technicien) et savent conduire une motocyclette. Gescod les forme sur 2 jours aux méthodes de suivi-conseil des producteurs et les briefe sur l'utilisation des fiches de suivi.

LES VISITES DE SUIVI

Les fermes pilotes organisent avec leur animateur les visites de suivi. Elles sont déclenchées après acquisition par les bénéficiaires d'un kit d'animaux, auprès des fermes pilotes ou de fournisseurs extérieurs.

Quatre visites sont effectuées par élevage et par an. Elles visent à collecter les données sur l'élevage, contrôler l'état du cheptel, les installations et l'alimentation puis à analyser les performances économiques, apprécier l'état de croissance des sujets et l'application des conseils délivrés et des techniques apprises lors des formations. Les données de suivi sont ensuite remises à la coordination qui peut les analyser.

APPUI À LA STRUCTURATION DES ÉLEVEURS

Remarque sur le dispositif de suivi par les fermes pilotes

L'intérêt pour les fermes pilotes de suivre les éleveurs est qu'elles profitent de ces échanges pour commercialiser l'aliment de volaille. Elles ont donc aussi un intérêt spécifique à ce que l'élevage soit bien géré. La qualité de leur suivi est donc un élément essentiel pour garantir une bonne production et une collecte bien organisée

La filière est également soutenue par un accompagnement lors de **commissions techniques**, qui se trouvent à l'intérieur de chaque Union Locale (UL). Elles permettent de regrouper les acteurs concernés autour d'une thématique précise afin d'échanger et d'analyser les difficultés ou les processus développés par chacun. La mise en place de ces commissions s'inscrit dans **l'accompagnement et le suivi technico-économique des éleveurs**, ainsi que

dans la structuration de la profession sur le territoire et l'appui à l'émergence de leaders et de représentants des éleveurs. Ces commissions techniques pourraient progressivement se structurer sous forme de « mini-coopératives », une branche supplémentaire des UL. **Le dispositif d'appui implique que les acteurs locaux soient soutenus dans une dynamique orientée vers des solutions et vers une approche partenariale.**



Les difficultés rencontrées

S'agissant des formations, la mise en œuvre des activités s'est révélée relativement simple, les difficultés tenant plutôt à la dotation des éleveurs formés, du fait des **difficultés rencontrées dans le cadre de la reproduction des animaux au niveau local**. De ce fait, un certain nombre de bénéficiaires des formations n'ont pu démarrer leur élevage, malgré l'engouement, faute d'animaux disponibles.

Dans le cadre de la structuration et la mise en place de groupes d'échanges, la difficulté principale tient au fait que les rencontres de ces participants sont prises en charge par le projet. Or, le public visé, sur cette filière, du fait de moyens financiers limités, est généralement peu enclin à engager des frais de déplacement et de cotisation pour participer et adhérer à ces commissions d'échanges. De plus, **l'éloignement et l'atomisation des éleveurs constituent également une forte contrainte**, du fait de devoir délaissier ses activités quotidiennes parfois pour une journée pleine s'agissant des plus isolés.



Perspectives d'amélioration

A priori, la dépendance des commissions techniques aux acteurs du projet ou aux partenaires, pour se retrouver, rend la dynamique difficile à pérenniser. Toutefois, il est possible d'intéresser un noyau d'éleveurs, relativement proches et concernés par ces actions de groupe, de lancer des travaux et une réflexion axée sur des solutions et enjeux immédiats. En ce sens, la mise en place de **sous-groupements, à l'échelle d'une zone regroupant suffisamment d'éleveurs**, offrirait une piste de solution. A terme, le développement de la filière et ses retombées économiques sur les éleveurs pourraient permettre un rassemblement plus large, à l'échelle du district puis du département. Dans un premier temps, il semble **nécessaire de poursuivre le soutien à ces commissions afin de soutenir et conserver la dynamique en cours**.

LES POINTS FORTS ET LES FAIBLESSES DU SOUTIEN À LA FILIÈRE

Sensibilisation et développement de l'activité

La démarche d'identification des éleveurs bénéficiaires se décompose en trois phases : communication sur l'opportunité de formation (communiqués radiophoniques, par les réseaux sociaux), information/sensibilisation organisée avec le soutien du Chef de Secteur Agricole (administration déconcentrée à l'échelle d'un district) puis sélection des bénéficiaires sur la base des infrastructures existantes ou de la volonté affichée de s'engager dans l'activité. En complétant cette démarche par des sessions de formation, il apparaît qu'un véritable engouement a pu émerger sur des zones où l'activité n'était pas ou peu présente. Ceci est particulièrement vrai pour le district de Kindamba, qui ne connaissait presque pas d'élevage avicole sur son sol. Les actions du projet ont permis l'amorce d'une filière, et l'un des bénéficiaires du projet a été intégré dans le réseau des fermes pilotes en cours de projet. Après un an d'activité, l'exploitation de ce bénéficiaire a permis de faire passer le prix de l'œuf de 250 FCFA à 100 FCFA à Kindamba et d'accroître le volume de l'offre locale. Au niveau de l'alimentation, le maïs vendu 500 FCFA précédemment, est passé en 2022, à 250 FCFA. Ce qui signifie que l'offre est grandissante et donc facilite les productions d'alimentation de bétail, l'achat de poussin et ainsi impacte à la baisse le prix de l'œuf.

Interdépendance économique des acteurs

Le schéma défini pour la fourniture d'aliment de bétail aux éleveurs bénéficiaires (dont le soutien aux producteurs de maïs - voir fiche dédiée) associé aux missions de suivi et d'animation confiées aux fermes pilotes renforce les liens économiques entre acteurs. La ferme pilote a un intérêt à ce que la production de maïs soit maximisée afin de disposer de matière première de manière abondante et à bas coût. N'étant pas en capacité de répondre à l'intégralité de la demande locale à l'alimentation animale, elle conserve un intérêt à voir émerger de nouveaux producteurs, dans la perspective de pouvoir commercialiser son aliment de bétail à moindre coût. Dans les deux cas, il sera bénéfique à terme pour la ferme pilote que son animateur prodigue des conseils efficaces en matière de gestion technique ou économique. Ce qui se concrétise dans les sessions de mentoring d'une ferme pilote à une autre (voir fiche dédiée).

Fragilité de la filière

Cette filière, avec son cycle court et du fait des nombreuses contraintes, est certainement l'une des plus vulnérables. Malgré une technicité correcte des acteurs, les coûts auxquels ils sont confrontés (mortalité due aux maladies, à une mauvaise alimentation) ne permettent que des faibles marges alors que les conditions d'exploitation sont précaires et aléatoires. L'équilibre financier est donc fragile et implique un travail de veille important pour ne pas subir de choc externe (circulation, approvisionnement...) qui pourrait rapidement annihiler les acquis sur la filière à l'échelle d'une zone, d'un district ou du département.

QUELQUES CONSEILS ET LEÇONS À RETENIR DE CE PROJET

- La montée en puissance de la filière avicole ne pourra être amorcée que par la **production d'aliment de bétail de qualité et en quantité suffisante**. Un projet orienté tant vers la production d'aliment de bétail (incluant un effort plus soutenu sur l'accès aux moyens de transformation et de stockage) que vers la production d'animaux aurait certainement permis de mieux structurer la filière.
- Si la production de matière première (maïs) doit être encore encouragée localement, il est important de **diversifier les sources d'approvisionnement**, en établissant des partenariats de confiance sur le territoire et avec les régions voisines. Il apparaît clairement que l'agriculture du Pool ne peut fonctionner en autonomie et nécessite un travail conséquent de partenariat avec d'autres acteurs et d'autres territoires. Ceci est particulièrement vrai s'agissant des produits ou intrants non disponibles sur le département (produits vétérinaires, compléments alimentaires...) pour lequel les démarches groupées sont à privilégier.
- Les **différentes phases liées à l'élevage avicole** (la construction, l'aménagement et l'entretien d'un poulailler, l'alimentation de la volaille, le suivi technico-économique ou la commercialisation de la viande et des œufs) doivent être traitées sous différents angles complémentaires (formation, accompagnement, disponibilité d'intrants). Les **fermes pilotes doivent être bien formées et équipées** avant de pouvoir organiser et animer elles-mêmes des sessions de formation et de suivi auprès des éleveurs avicoles locaux. Il est donc primordial de s'appuyer sur des structures expérimentées **avec du personnel qualifié, ayant une certaine envergure et gérées par des leaders locaux**.



JOSEPH NKOUNKOU

RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE MINDOULI ET
CO-DEMANDEUR SUR LE PROJET OSCAGRI

« Avec OSCAgri, cela nous a ouvert beaucoup de portes, en apprenant comment faire notre aviculture. A travers de nombreux séminaires, nous avons développé nos connaissances concernant les poussins par exemple, mais aussi sur la gestion de son exploitation. Ce sont des vrais atouts, aujourd'hui nous pouvons être des modèles pour les autres districts

concernant l'aviculture. Nous voulons consommer ce qui est bio aujourd'hui, donc nous avons fait des efforts sur la production et sur le prix de vente, ce qui nous avantage car beaucoup de projets nous sollicitent pour faire l'élevage de poussins d'un jour jusqu'à deux mois, dans plusieurs régions. Nous souhaitons vraiment que les projets de Gescod continuent et continuent de nous montrer les bonnes lignes à suivre, pour que nos fermes puissent aller de l'avant.»

LAURENT FISCHER

VICE-PRÉSIDENT AFDI ALSACE

Ancien témoignage :« (...) Les terres sont fertiles et il y a un potentiel agricole incroyable. Lors de notre mission, on a réalisé qu'il fallait également développer l'élevage bovin et avicole, parce qu'il n'y avait plus rien du tout. Il n'y avait plus de bovin... on a du mal à se rendre compte de ce que ça signifie ! La guerre avait tout décimé. Et au niveau de la volaille, ce n'était pas beaucoup mieux. Il fallait donc tout remonter. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



ASSOCIATION DES FERMES PILOTES DU POOL (AFPP)
TEL : +242 06.51.58.722 (COOPÉRATIVE AGRICOLE KIAZI 3) - LOUINGUI
TEL : +242 06.51.63.607 (MISSION CATHOLIQUE VOKA) - BOKO
TEL : +242 05.76.92.012 (GROUPEMENT MASSOUNDA)- BOKO
TEL : +242 05.52.61.547 (CEFPJP) - KINKALA
TEL : +242 06.64.54.248 (MBEMBA MALANDA) - KINDAMBA
TEL : +242 05.52.72.137 (GROUPE DIAF) - NGABÉ
TEL : +242 06.95.21.162 (AGRO ELEVA) - IGNIÉ
TEL : +242 05.62.26.777 (GROUPEMENT KIATAKOUKA) - GOMA TSÉTSÉ
TEL : +242 05.73.03.692 (GAPM) - MINDOULI



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES :
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL - 2022

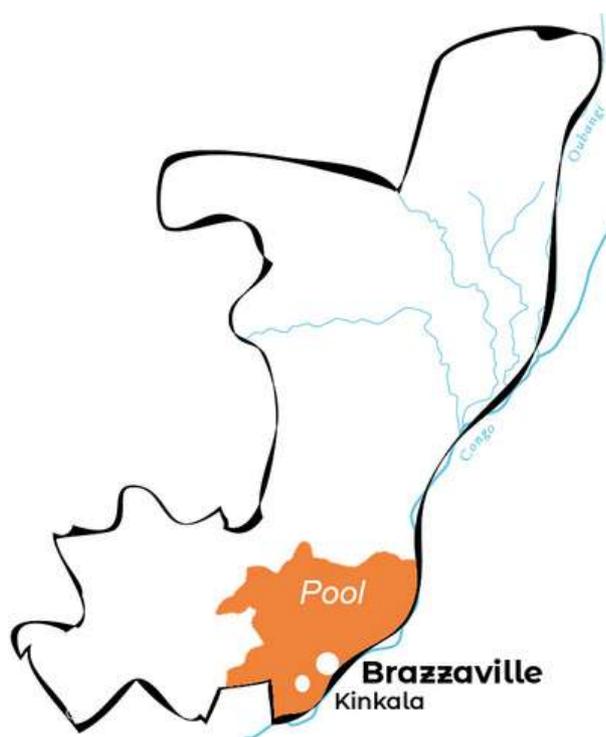
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience d'appui au Conseil départemental du Pool (CDP) en vue de la mise en place d'une stratégie concertée de développement agricole. OSCAGRI-Pool accompagne la collectivité dans la réflexion sur son rôle dans le développement agricole du territoire et dans la mise en place d'une gouvernance participative autour de la thématique agricole, et ce, en soutenant le CDP dans le pilotage des activités du projet et du dialogue avec les acteurs du secteur agricole. L'enjeu d'OSCAGRI-Pool est de permettre à la collectivité de renforcer ses compétences en termes de maîtrise d'ouvrage et d'exercer un leadership en matière de développement économique sur le territoire.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL

Le **Conseil départemental du Pool (CDP)** est une collectivité relativement jeune, issue du processus de décentralisation engagé au Congo à partir de 2003. La **coopération décentralisée entre Ribeaupillé et le CDP** animée par Gescod a, comme l'un de ses objectifs, l'appui à la structuration de cette nouvelle entité, autour de priorités de développement identifiées sur le territoire. L'objectif des différents projets menés est de renforcer, à travers le soutien à la relance agricole, la maîtrise d'ouvrage de la collectivité et son rôle de coordination des politiques de développement sur le territoire. Cela passe notamment par l'élaboration d'une stratégie de développement agricole concertée pour le Pool et la mise en place de politiques publiques en appui à l'agriculture.

Le processus de décentralisation a connu de nouvelles avancées, annoncées dans la nouvelle constitution congolaise de 2015, autour de la responsabilisation progressive et du renforcement de l'autonomie financière des collectivités.

Sur le plan financier, la rétrocession des fonds liés aux centimes additionnels a été appliquée ainsi que les taxes sur la superficie. Tout cela est directement perçu par le Conseil Départemental du Pool.

Il est important d'avoir conscience de la difficile période que traverse le CDP depuis 2019. A travers les diverses crises économiques et politiques qui touchent le pays et plus particulièrement le Pool, le conseil a dû faire face également à la crise sanitaire, ce qui a impacté de nombreux projets prévus. Au total 61 élus composent le Conseil, dont 3 de ces élus forment le Bureau Exécutif. Nommés en 2014, ces élus ont été reconduits aux élections de 2019. Les missions du CDP vers les élus sont plutôt axées vers des questions politiques, et moins techniques.

LE RÔLE DU CDP AU SEIN DES PROJETS

Le CDP est le partenaire central du projet dont il assure la **co-maîtrise d'ouvrage**. Il est impliqué, à travers **un dispositif d'apprentissage** dans l'action, dans toutes les activités du projet et assure un véritable rôle de pilote. Il préside à ce titre **le comité de pilotage**, qui est élargi aux autres projets intervenant dans le domaine de l'agriculture dans le Pool, afin de renforcer la coordination des activités dans l'ensemble du département.

INTERACTION ENTRE LE CDP ET GESCOD



CONCEPTION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE

Plusieurs démarches contribuent à alimenter la réflexion des élus du CDP, afin de mettre progressivement en place des outils d'analyse, de concertation et de dialogue sur le territoire.

Antérieurement à l'exécution des projets menés par Gescod et ses partenaires, le CDP a ainsi été associé à la **définition des objectifs, résultats et activités lors du montage de ces projets (PROFAP et OSCAgri)**. La réflexion commune a été nourrie par différentes études ou missions pilotées par ces acteurs actifs. L'AFDI Alsace a notamment mené une mission visant la réalisation d'un état des lieux et la définition d'opportunités liées au développement des filières agro-pastorales dès le début de la coopération. Ensuite, d'importants travaux ont été réalisés par des stagiaires (français ou congolais, étudiants futurs ingénieurs agronomes) pour approfondir ces opportunités à travers la **réalisation de diagnostics agraires**. En intégrant les résultats de l'évaluation de deux précédents projets, les analyses tirées ont alimenté la réflexion ayant mené à la définition d'OSCAGRI-Pool.

Durant la mise en œuvre du projet, le CDP préside les **plateformes de concertation** réunissant les partenaires stratégiques impliqués dans le développement agricole et rural du territoire (Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage, fermes pilotes, unions départementales et locales, autres ONG...). Ces rencontres, qui ont lieu deux fois par an, permettent aux partenaires de débattre des problématiques agricoles dans le Pool et de réfléchir de manière concertée aux contraintes et opportunités rencontrées. **Les résultats de ces discussions contribuent à faire émerger des axes de travail stratégiques, qui permettent au CDP d'élaborer ses interventions, via les projets qu'il pilote ou co-pilote.** Lors des rencontres des **groupes de travail et des commissions au sein des Unions Locales** (ULs) qui se réunissent sur des sujets techniques liés à l'agriculture et à l'élevage, le CDP y est représenté par l'intermédiaire du Chef de projet adjoint (futur responsable de la cellule agriculture au sein du CDP, voir ci-après), qui pourra intégrer le résultat de ces travaux dans ses propositions d'actions stratégiques. Cette concertation contribue ainsi à **faire émerger des préoccupations du terrain et à les mettre à l'ordre du jour lors des rencontres stratégiques.**

Enfin, les **missions d'échanges** organisées dans le cadre du projet permettent de générer des analyses et des orientations sur des axes thématiques spécifiques. Citons en particulier la mission en Alsace du Président du CDP, de son conseiller économique et du Secrétaire Général du CDP, qui leur a permis **d'appréhender le modèle français sur la question de la structuration du monde agricole et du rôle des collectivités dans le développement rural.** A l'issue de cette mission, le CDP a fait savoir sa volonté de mettre en place en son sein une structure chargée de coordonner les activités de terrain en lien avec le secteur agricole découlant de son plan stratégique.



DÉLÉGATION DU CDP EN ALSACE

A ce sujet, il a été arrêté l'idée de **mettre en place une cellule agricole au sein du CDP, inspirée par le modèle de la Chambre d'Agriculture française** tout en l'adaptant au contexte du Pool, gérée par les professionnels du secteur avec pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans le développement de leur activité sur les plans technique, commercial ou de gestion. Le but visé est d'animer le monde agricole au niveau départemental et de participer à la réalisation et l'accompagnement de politiques publiques liées à l'agriculture et la gestion des ressources. Pour que celle-ci soit formelle et acceptée par tous, la cellule agricole doit être mise en place par une délibération (décision signée) du Conseil Départemental qui la prend en pleine session. Faute d'un vote qui n'a pas pu avoir lieu encore, la Cellule Agricole n'est pas fonctionnelle aujourd'hui.

Ainsi à terme, le Conseil départemental via sa Cellule Agricole, les professionnels par l'intermédiaire de celle-ci et l'Etat central au travers des administrations déconcentrées pourront ainsi coordonner le processus de définition et d'exécution d'une politique agricole au niveau du département.

LE RÔLE DU CHEF DE PROJET ADJOINT



LE CHEF DE PROJET ADJOINT LORS DE SA MISSION EN ALSACE

Depuis 2013, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, met à disposition d'OSCAGRI-Pool un ingénieur de développement rural affecté au projet, qui assure la fonction de Chef de projet adjoint (CPA). Il devra prendre la tête de la **future structure agricole du CDP en charge de la coordination des activités de terrain**. Le CPA, qui a effectué une mission d'apprentissage et d'échange en Alsace, a ensuite été formé en continu tout au long des différents projets, via une responsabilisation dans les différentes activités : mise en œuvre, suivi, évaluation, coordination. Il tire de son travail de terrain des pistes de réflexion et d'action permettant d'alimenter la stratégie agricole du CDP.

En assurant l'interface entre les acteurs du monde agricole, les services déconcentrés de l'Etat et le CDP, le CPA pérennise les activités de concertation rurale et agricole.

LE PROJET OSCAGRI-POOL DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Les **élections départementales tenues en 2014** ont porté à la tête du CDP une nouvelle équipe d'élus. Ce **changement institutionnel** a nécessité pour le nouveau bureau un temps d'appropriation des enjeux du projet et de réaffirmation du partenariat. Cette **transition a généré des incertitudes** notamment d'un point de vue financier, dans un contexte de **gel des dotations budgétaires** de l'État central dédiées à l'investissement des collectivités locales. En effet, c'est depuis ces transferts de fonds que le CDP apportait jusqu'en 2013 sa contribution aux projets découlant du partenariat. Cette restriction a conduit le CDP à suspendre en 2014 le versement de sa quote-part au projet.

Cependant, la nouvelle équipe à la tête du CDP, à la suite d'échanges étroits avec Ribeauvillé, l'AFDI Alsace et Gescod ainsi qu'à travers des descentes sur le terrain auprès du monde agricole, a rapidement tenu à réaffirmer son engagement dans la coopération décentralisée. Cette mobilisation menée en dehors de toute considération politique a porté ses fruits. A partir de fin 2015, alors que les transferts de fonds depuis l'Etat central vers les collectivités locales étaient toujours suspendus, le CDP a su **mobiliser une partie de ses recettes propres pour procéder à des versements mensuels, destinés à honorer en partie sa contribution, à hauteur de 67%**, ce qui a permis de mener le projet Profap à son terme.

Le renouvellement de l'équipe élue a également eu des implications dans la maîtrise d'ouvrage de l'action par le CDP. Cette situation a généré une rupture temporaire quant au pilotage stratégique et au suivi quotidien du projet. Le travail de sensibilisation effectué a là aussi permis de surmonter ces difficultés et de remobiliser le partenaire. Alors que le Vice-Président du CDP assume le rôle de référent dans le cadre du partenariat, un référent technique a été désigné au sein du cabinet du Président (le Conseiller économique et financier). **Il assure depuis lors un rôle de suivi des activités quotidiennes, participe à de nombreuses rencontres** ou représente le CDP à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de OSCAgri. Le Président de l'institution, quant à lui, préside systématiquement les comités de pilotage. Ces évolutions favorables ont conduit à programmer différentes missions politiques mais aussi techniques en Alsace et au Congo.



VISITE DU PRÉSIDENT DU CDP DE LA PARCELLE DE PRODUCTION DE SEMENCE À KIAZI

PERSPECTIVES ET AXES DE RENFORCEMENT

Depuis les échanges menés lors de la mission institutionnelle du Conseil départemental du Pool en Alsace, les engagements réciproques des acteurs institutionnels du partenariat ont été réaffirmés et consolidés, ce qui constitue un élément crucial pour la poursuite de la dynamique d'appui au CDP. Les partenaires ont émis le souhait de **renforcer des échanges directs entre élus**, ce qui contribuera à soutenir le renforcement des capacités de la collectivité du Pool. L'annonce par les autorités congolaises d'une prochaine **réforme de la décentralisation**, qui visera notamment à accroître les compétences confiées aux collectivités ainsi que leurs ressources propres, et qui inclut la mise en place d'une fonction publique territoriale, ouvre des perspectives intéressantes pour la poursuite des échanges et l'identification de nouveaux axes de travail pour les partenaires (fiscalité locale, organisation de la collectivité...).



ECHANGE DE PRÉSENTS LORS DE LA VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT DU CDP À L'HÔTEL DE VILLE DE RIBEAUVILLÉ

La phase du projet de relance agricole (2017-2018, avec le soutien financier du Ministère français des affaires étrangères et du développement international) s'est inscrite dans cette perspective et a permis de **pérenniser l'appropriation par le CDP du dispositif de coordination du développement du territoire** et à approfondir la réflexion stratégique dans le cadre d'un nouveau Plan départemental de développement. Ces différentes missions jouent un rôle important sur de nombreux points. Elles permettent de **renforcer les relations amicales entre les différents acteurs, de s'imprégner des réalités des uns et des autres grâce aux discussions et aux échanges de pratique entre les parties.**

LES LEÇONS APPRISSES ET LES CONSEILS À RETENIR DE CE PROJET

Dans une logique de renforcement du rôle et de la compétence de l'institution

Dans un contexte de transition politique suite à des élections

Les activités d'accompagnement mises en œuvre par Gescod et ses partenaires influencent et alimentent la réflexion du CDP. Entre autres, la réalisation de diagnostics agraires dans les districts a mis en évidence les forces et faiblesses du monde agricole du Pool et fournit une base pour développer des réponses stratégiques. Sur la base de ces diagnostics agraires 2 bassins de production de maïs ont été identifiés (Mindouli et Ngabé). Ils ont fait l'objet d'un appui sur la mise en place de deux entrepôts de stockage de céréales. Ces entrepôts sont gérés par des coopératives agricoles soutenues et suivies par Gescod et ses partenaires notamment AFDI Alsace sur la partie technique et fonctionnelle d'une coopérative.

La tenue de comités de pilotage conjoints à plusieurs programmes de développement agricole menés dans le Pool (par des partenaires tels que : Initiative Développement, Caritas, Triangle Génération Humanitaire) favorise leur articulation, tout en renforçant le rôle de leadership du CDP.

D'impliquer rapidement les nouveaux élus en renforçant et en ciblant les échanges (exemple de la mission officielle du Président du Pool en Alsace, de l'organisation d'une mission sur le terrain...).

D'établir une communication plus régulière entre le CDP, Gescod et les élus afin que ces derniers puissent prendre connaissance et suivre étroitement le projet, en développant des sessions d'informations et d'échanges entre élus, le conseil et Gescod. En tant que partenaires directs du projet, il est essentiel de mettre au point un suivi avec des séances plus régulières afin que les élus comprennent ce qui se déroule dans leur district.

De mener un plaidoyer auprès des nouveaux élus quant aux opportunités présentées par le maintien d'un partenariat international (disponibilité d'expertise, cadre d'ouverture et d'échange à l'international) et le soutien aux projets en cours (impacts positifs en termes de développement sur les populations locales, ce qui présente aussi un intérêt d'un point de vue strictement politique).

De mettre en place, dans une logique de renforcement des institutions locales, les conditions d'un transfert progressif des responsabilités en matière de développement local depuis un opérateur spécialisé (maître d'œuvre) vers son institution de tutelle (maître d'ouvrage).

De faire fonctionner et gérer une cellule agricole par délibération des élus, dans le cadre de la pérennisation des actions menées par les ONG et Programmes dans le département du Pool. Grâce à cette cellule, les projets agricoles sur le territoire seraient recensés pour avoir une meilleure connaissance des actions sur le territoire et pour une meilleure interaction entre les différents acteurs de terrain.



GAËL SAROUISSE

**CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT DU CDP,
RÉFÉRENT TECHNIQUE OSCAGRI-POOL**

« Le projet OSCAGRI-Pool, qui a été lancé dans un contexte particulier, celui de la crise post-électorale, s'en est suivie celle du COVID-19, je dirais que le bilan est positif. Nous avons réussi à couvrir tout le département du Pool comme cela a été annoncé à la fin du PROFAP, tout en respectant les spécialisations par zone de production et aussi les habitudes de production

des populations locales. Avec l'appui à la structuration des unions des organisations paysannes, la communication entre différents acteurs et les paysans est à présent possible, car au-delà des conseillers élus, les paysans disposent désormais d'une plateforme qui joue le rôle de syndicats spécifique à leur domaine d'activité. Nous sommes désormais face à des bénéficiaires mieux organisés. L'initiation des jeunes aux métiers agricoles grâce au projet PaPPM piloté par l'Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool, avec l'appui du conseil départemental et celui de Gescod, me permet aujourd'hui d'être un peu plus sûr que la valorisation, le développement et la relève agricole sont assurées. »

JOCELYN MOUANGASSA **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DU CDP**



« Les élus n'ont pas eu le temps de s'approprier le projet OSCAgri, par manque de communication et dû au Covid. Mais l'organisation administrative du pays en tant qu'Assemblée électorale a fait qu'en 2017, les élus n'ont pas eu le temps de siéger en session faute de moyens mis en place pour qu'ils puissent prendre connaissance du projet et donner leur avis en tant qu'organe délibérant. Après la période électorale de juillet 2022, l'enjeu sera de faire que les nouveaux élus s'approprient le futur projet afin que la coordination et l'impact pour les collectivités, le CDP et Gescod soient majeurs. La difficulté est aussi culturelle. Ce projet a pour but d'amorcer les moyens, la possibilité d'être actif dans une activité agricole. La politique de la « main tendue » étant assez ancrée, il est difficile pour certains agriculteurs de sortir de cette logique. Cependant, les impacts sur les collectivités et leur développement se constatent malgré tout, notamment par la population qui a bénéficié de nombreuses formations, et avec la mise en place de 2 coopératives (sur le site de stockage de maïs) ».

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL (CDP)
MAIL : GAELSAROUISSE@GMAIL.COM



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.





UN RÉSEAU DES FEMMES TRANSFORMATRICES DE MANIOC

Dans le département du Pool, le monde agricole est généralement une affaire de famille dont les connaissances et techniques se transmettent des parents à enfants, de père en fils, mais rarement d'une femme à une autre. Pendant longtemps, et encore aujourd'hui, les femmes du Pool se heurtent à de nombreuses difficultés sociales, politiques et économiques. Cantonnées à la gestion du foyer d'un point de vue pratique, il est difficile pour elles de s'imposer dans le monde du travail et d'autant plus dans la sphère paysanne. Leur travail reste sous-estimé, peu reconnu et souvent impayé. Lors d'échanges menés entre Gescod et ces agricultrices, elles ont toutes alerté sur la pénibilité du travail, dans les champs de manioc principalement et ont insisté sur le manque d'initiatives pour les jeunes filles (la plupart jeunes filles mères) dans ce domaine. Les femmes sont peu informées sur leurs droits, les opportunités économiques ainsi que sur les groupements féminins existants ailleurs et permettant une nouvelle source de revenus et une indépendance financière.

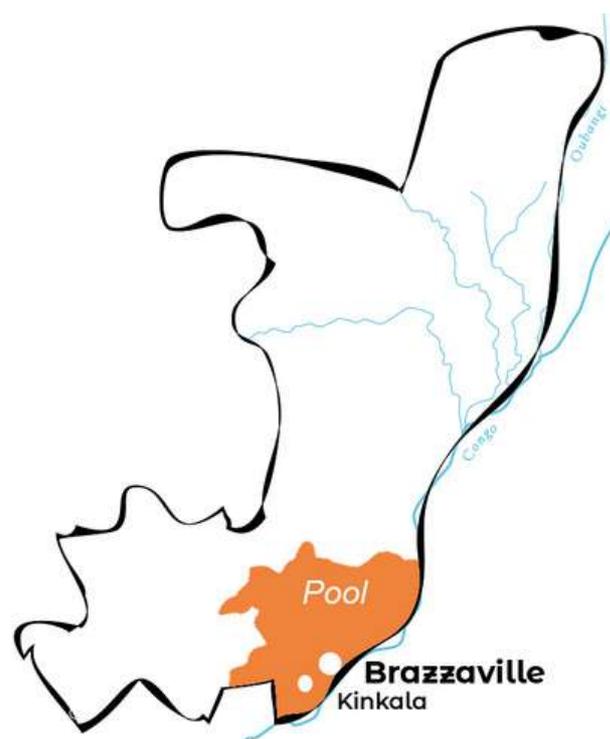
*IL EXISTE PAR AILLEURS UN LIVRE DE RECETTE AUTOUR DU MANIOC QUI COMPLÈTE CETTE FICHE

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

POURQUOI LE MANIOC ?

Le manioc est un tubercule, de forme cylindrique, riche en amidon et glucides et majoritairement planté et cultivé dans les champs du pays. Il représente la base de l'alimentation au Congo. D'un district à l'autre, c'est ce tubercule qui relie toutes les populations. La plupart des femmes agricultrices œuvrent dans les champs de manioc, activité essentiellement féminine, à le cultiver et le récolter. Il s'agit d'une activité essentiellement féminine. Ce travail s'accompagne ensuite de la transformation de celui-ci. D'un lieu à l'autre, ce tubercule est cuisiné de différentes manières, mais deux sortes constituent la plupart des repas : le fougou (farine de manioc) et chikwangue (le pain de manioc). Mais cela représente un travail fastidieux, long et très peu reconnu ou générateur de revenus, puisqu'il se fait essentiellement pour subvenir à ses besoins et à ceux de son foyer. Cependant, la possibilité de diversifier les produits dérivés du manioc est grande et permettrait à chacune de diminuer ou limiter la pénibilité de ce travail.

Il est à noter que sous le précédent projet mené par Gescod au Congo, les besoins pour réduire la pénibilité du travail de transformation avaient été identifiés et se traduisaient par la mise en place des pétrisseuses de manioc (activité traditionnellement effectuée manuellement par les femmes). A travers des focus groupes, Gescod a pu cartographier les groupements féminins actifs dans la production et / ou transformation du manioc. Les femmes ont été dotées de 10 pétrisseuses à manioc, au sein de 9 Unions Locales gérées par la commission féminine, dans cette logique de pallier la pénibilité du travail. Toutefois, peu d'entre elles savaient comment s'en servir, c'est pourquoi des formations ont été apportées pour les accompagner. Pour faciliter le bon usage de la machine par les femmes le fabricant en personnes s'est déplacé au sein des Unions Locales pour expliquer le fonctionnement et les aspects liés à l'entretien des pétrisseuses. Cette proximité fabricant - usager a permis à l'artisan d'avoir des retours d'expériences afin d'améliorer les pétrisseuses selon les données récoltées. Gescod accompagne également ces commissions féminines dans la mise en place d'un comité de gestion des machines. A la suite de diverses rencontres, les femmes ont été demandeuses de formations pour découvrir d'autres formes de transformation du manioc.



FORMATIONS

Afin de développer cette filière naissante et prometteuse, diverses formations ont été dispensées dans le cadre de OSCAgri. Près de 30 femmes ont participé à la formation sur l'utilisation de la pétrisseuse à manioc, élément essentiel pour rentabiliser cet équipement et pouvoir produire en plus grande quantité. Si le travail est moins pénible, le temps et la quantité de manioc produit grandit, et donc les revenus également.

Un voyage d'études riche en enseignements

Le point essentiel dans ce projet réside dans le voyage d'étude effectué autour de la valorisation du manioc de manière artisanale. En 2021, 14 femmes du Pool sont allées à la rencontre de plus de 50 acteurs de la filière artisanale du manioc soutenue par le Programme Alimentaire Mondial dans le département de la Bouenza. Elles ont pu découvrir la chaîne de valeur du manioc et échanger avec les différents maillons de cette chaîne. Plus précisément, l'apprentissage a porté sur les techniques de bouturage et de récolte et de transformation. La formation concerne les outils à avoir pour cette transformation. Les aspects pratiques et la gestion est sont aussi abordés, en expliquant comment créer une organisation et en montrant l'importance des coopératives et regroupements. Après la théorie une partie théorique, dans au cours de laquelle toutes les formes d'aliments sont expliqués exposées, comme le gari, en passant par l'amidon, les beignets ou la bouillie de soja, les activités s'enchaînent. Le but est d'apprendre de nouvelles actions génératrices de revenus, mais aussi de s'épanouir en ne dépendant plus (ou moins) de l'homme. De manière concrète, cela se traduit par la culture et la transformation de grandes étendues de terre pour agrandir les sources de profit. Les femmes de divers districts se sont ainsi transmis leurs connaissances afin de découvrir et apprendre de nouvelles façons de cuisiner et consommer cet tubercule.



PRESSAGE MANUEL DU MANIOC RÂPE

Concrètement, une femme peut réduire jusqu'à 90 % le temps consacré au pétrissage manuel du manioc grâce à la pétrisseuse. produire environ une cuvette (5 kilos) par jour à la main de façon traditionnelle, contre 5 à 6 cuvettes par jour en le transformant de différentes manières grâce aux équipements existants. Elles passent d'une fabrication traditionnelle à une fabrication mécanisée. En produisant plus, elles vendent plus et c'est donc plus rentable. Sans cette technologie les femmes produisant et cuisinant le manioc gagnent environ 5000 FCFA par jour, contre 20 000 à 25 000 FCFA par jour en le transformant.

Au-delà de l'apprentissage pratique de la valorisation du manioc, cette mission de 6 jours a surtout permis aux femmes du Pool de découvrir des groupements féminins construits en réseaux et d'échanger avec d'autres femmes leaders. A savoir que suite aux différents rassemblements sous OSCAgri, le projet a permis d'identifier 48 femmes leaders dans le département ainsi que 128 groupements en activité ou en reconstruction. Grâce à ces missions de découverte et d'apprentissages, les initiatives féminines se développent et s'inscrivent aujourd'hui un peu plus dans le paysage agricole. Ces OSC grandissantes permettent de jouer un rôle actif sur les ODD, notamment sur la lutte contre la famine, l'égalité des sexes et l'accès à un travail décent.

Pour assurer une bonne gouvernance des pétrisseuses, les unions locales en concertation avec Gescod ont décidé de confier la gestion de la machine aux commissions féminines au sein des Unions Locales. Présidées par les Vice-présidentes de ces Unions, ces commissions ont vocation à appuyer et accompagner les femmes dans leurs activités de production et/ou transformation. Cette gestion féminine a été choisie non seulement pour la rigueur dont les femmes font preuve, notamment en ce qui concerne la gestion financière, mais aussi dans un but de permettre aux femmes de prendre plus de place au sein de ces organisations paysannes. L'expérience étant encore à ses débuts il est difficile de tirer des conclusions à ce stade mais déjà quelques constats se font voir tels que : l'attrait des jeunes femmes dans la filière manioc ou encore l'émergence d'un réseau de femmes leaders.

Des enseignements mis en pratique

A la suite de cette semaine sur le thème de la transformation, plusieurs week-ends de pratique ont été organisés au sein du Pool, principalement à Kinkala, afin que les femmes puissent se retrouver et s'entraîner aux recettes découvertes et apprises. L'occasion également d'échanger leurs conseils et leurs avis pour l'évolution de ces plats. Mais pas seulement, puisque c'est à l'issue de ces week-ends ou rencontres que la population, les autorités locales, les autres femmes ont pu découvrir ces transformations innovantes du manioc. La plupart étant ont été agréablement surpris par la capacité de ce tubercule, mais surtout par la détermination et le savoir faire acquis rapidement par les femmes leaders du Pool. Les recettes sont d'ailleurs détaillées dans un livret dédié, regroupant les témoignages, les conseils et les explications de ces transformations.



**APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES DE
RÂPAGE DU MANIOC**

METHODE DE TRANSFORMATION

Avant de passer à la transformation, il est important d'avoir quelques équipements de base comme des bassines en aluminium ou plastique, des couteaux et des paniers. Certains outils sont nécessaires, et le manque de mécanisation induit la pénibilité des tâches. La râpeuse (thermique ou manuelle) est l'élément essentiel puisqu'il transforme le manioc épluché et lavé en pâte, base de toutes transformations par la suite. La presse est le second outil essentiel. Il permet d'extraire l'eau et l'amidon contenu dans le manioc râpé. Il en existe des manuelles ou des motorisées, ce qui permet un gain de temps considérable.

Chaque recette diffère mais les étapes précédant la transformation restent identiques et demandent du temps, voire des jours de préparation sans machines.



EPLUCHAGE DU MANIOC



RÂPAGE DU MANIOC

Une fois ces étapes effectuées, la transformation en divers aliments peut débuter, donnant naissance à des innovations telles que :

- des beignets
- des chips
- de la farine,
- des crêpes, etc ...

Toutes ces méthodes de transformations utilisent le manioc de type doux (différent du manioc amer). Cette variété peut être récoltée dès 6 mois pour certaines recettes, contre 18 mois pour l'amer. Si les champs de manioc doux se développaient, cela permettrait une production plus régulière pour les femmes.

UN AXE SOCIAL ESSENTIEL

Ces formations thématiques ont permis de mettre en lumière le besoin et l'envie des femmes d'être reconnues dans le monde agricole grâce à leur travail. Cette émancipation et ce développement d'activités ont permis une réelle prise de conscience pour ces femmes, ainsi que pour la population.

Afin d'accentuer cette prise de conscience, il a été fait appel à la Directrice Départementale de la Promotion des Femmes, pour animer une sensibilisation et une session d'informations sur les droits fondamentaux des femmes en République du Congo. A cela s'ajoutent les autres formations de transformation et d'équipements, de gestion administrative et financière d'un groupement, touchant près de 1 118 femmes en totalité dans le projet.

D'un point de vue social, les femmes s'affirment car elles sont à même de se prendre en charge. Elles peuvent participer financièrement à la vie de leur foyer, la vente de produits transformés rapportant plus. Elles sont capables de nourrir leurs enfants et de payer les frais pour l'enseignement de leurs enfants sans avoir à dépendre de la gestion financière de leur mari, ce qui est une vraie avancée pour les femmes du Pool.



**GROUPE D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES ANIMÉ PAR UNE CHEFFE DE SECTEUR
AGRICOLE**

LES POINTS POSITIFS ET LES PISTES D'AMÉLIORATION À RETENIR

Les pistes d'améliorations

La forte demande de formations dans les zones reculées a été constatée. Une journée n'étant pas suffisante, il est important de mettre l'accent sur la vulgarisation de ces pratiques transformatrices dans chaque zone.

Mise en place d'équipement : c'est une réussite car les paysans ne croyaient pas qu'il était possible de mécaniser le pétrissage du manioc, mais ont finalement pu l'apprécier. Cependant la quantité de pétrisseuses n'est pas suffisante pour faire progresser de manière égale et productive ce réseau. La pétrisseuse a été imaginée pour être mobile mais en réalité les femmes ne peuvent pas la tracter sur les pistes d'un endroit à l'autre du Pool. Il serait préférable d'imaginer des pétrisseuses remorquables à l'avenir.

Il est nécessaire pour les femmes de s'habituer à ces machines et à mettre en place des comités de gestion et des outils adaptés pour la gestion de la pétrisseuse, avec des formations à l'appui.

La formation à la gestion d'une activité agricole n'est pas suffisante pour permettre à ce réseau de femmes de mettre en place la commercialisation de ces transformations. De nouvelles sessions pour former sur les responsabilités et les attentes qu'une activité génératrice de revenus demande sont nécessaires.

Les leçons à retenir

Les femmes ont répondu à l'appel et ont fait preuve d'un réel investissement en se mobilisant lors des formations, puis en mettant directement en pratique les apprentissages.

L'identification des femmes leaders du Pool a permis de former un réseau prêt à se mobiliser pour développer leurs activités.

Dans les zones munies d'équipements (pétrisseuses et râpes) la pénibilité du travail a fortement diminué, augmentant la productivité.

La diversification alimentaire au quotidien est rendue possible et concrète pour les personnes concernées, permettant ainsi une ouverture d'esprit et une prise de conscience de la part du reste de la population.

Une ouverture sociale se constate petit à petit. Les femmes s'émancipent, tout en pouvant gérer leur foyer. Le respect envers elles et leurs capacités professionnelles grandit de la part des hommes et des autorités locales



FAREL SANGOU

DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DES FEMMES

« La formation est bienvenue, c'est une grande première à Kinkala, dans le Pool, contrairement au Nord où ça a déjà été fait. L'expérimentation s'est bien passée, nous avons toutes apprécié. L'initiative est bonne car comme cela l'alimentation quotidienne se diversifie, c'est un vrai plus. Il faut attendre pour voir les résultats à long terme mais les femmes ont apprécié et ont mis en pratique cet apprentissage. La semaine durant laquelle les femmes du Pool sont parties à la Bouenza, leur bonheur se lisait sur leurs visages, elles ne parlaient que de ça. Au-delà des apprentissages concrets, ces formations apportent plus. C'est la découverte d'autres contrées et d'autres idées, la rencontre d'autres femmes, où tous les sujets et préoccupations peuvent être abordés pour trouver des améliorations, des solutions ou simplement être entendues. Ces échanges-là sont très importants, on devrait les multiplier. C'est toujours une occasion où il y a le donner et le recevoir »

THÉRÈSE PANDI

FORMATRICE POUR LES TRANSFORMATIONS DU MANIOC

« Ces périodes de formation ont conquis les participantes qui étaient très investies, curieuses et déterminées à fabriquer tout ce qu'elles ont appris. Au Pool, l'envie des femmes était puissante, ça faisait plaisir. L'un des points à améliorer consiste à plus former sur la gestion de son activité, et toutes les responsabilités que cela représente. Il est essentiel que les femmes sachent tenir et développer leur entreprise. Pour l'avenir, la mécanisation du travail devient primordiale, avec les outils adéquats. Par exemple des rappeuses électriques qui seraient un gain de temps et de sécurité pour les femmes dans les champs de manioc. Mais ces formations dépassent le cadre pratique, la dimension sociale y est forte. Pour ces femmes, pouvoir s'assumer financièrement, dépendre moins de son mari, permet une meilleure gestion du foyer ainsi que la possibilité de scolariser au mieux ses enfants. Il faudrait que ce genre de rencontres se multiplie, ça ferait du bien aux femmes, pour s'épanouir, s'émanciper. Vraiment, je les encourage à participer. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DES FEMMES
TEL : +242 06 978 50 79



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



RENFORCEMENT DES FERMES PILOTES DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES :
RENFORCEMENT DES FERMES PILOTES DANS LE POOL - 2022

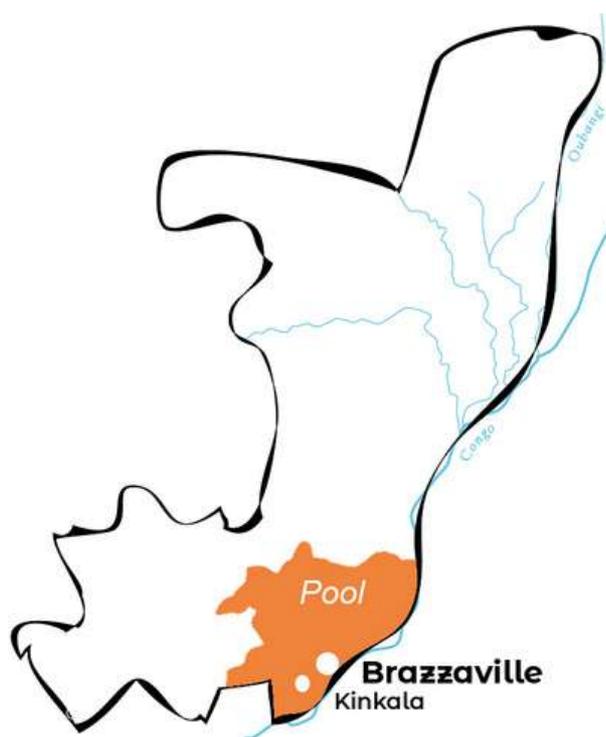
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise dans le cadre de la démarche de structuration d'un réseau de fermes pilotes dans le Pool, réseau qui se situe au cœur du développement des filières et de la relance agricole. La double mission de ces fermes, qui sont à la fois agents de développement et opérateurs économiques, est de renforcer les compétences des agriculteurs et éleveurs, d'expérimenter et d'innover dans le domaine agricole, tout en favorisant le développement local des districts d'intervention du projet.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.

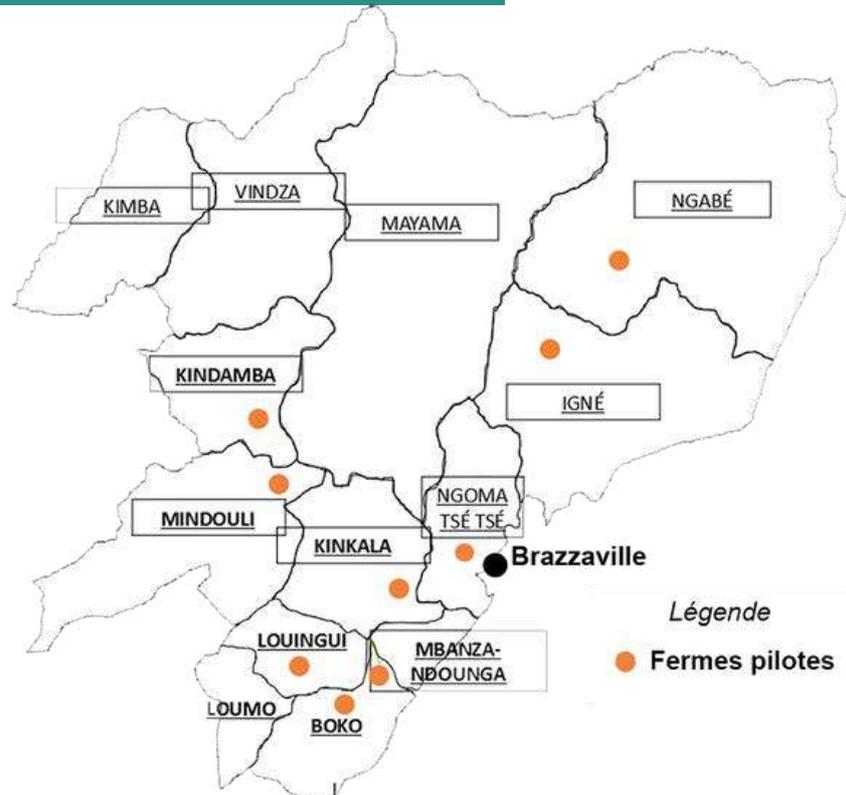


Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

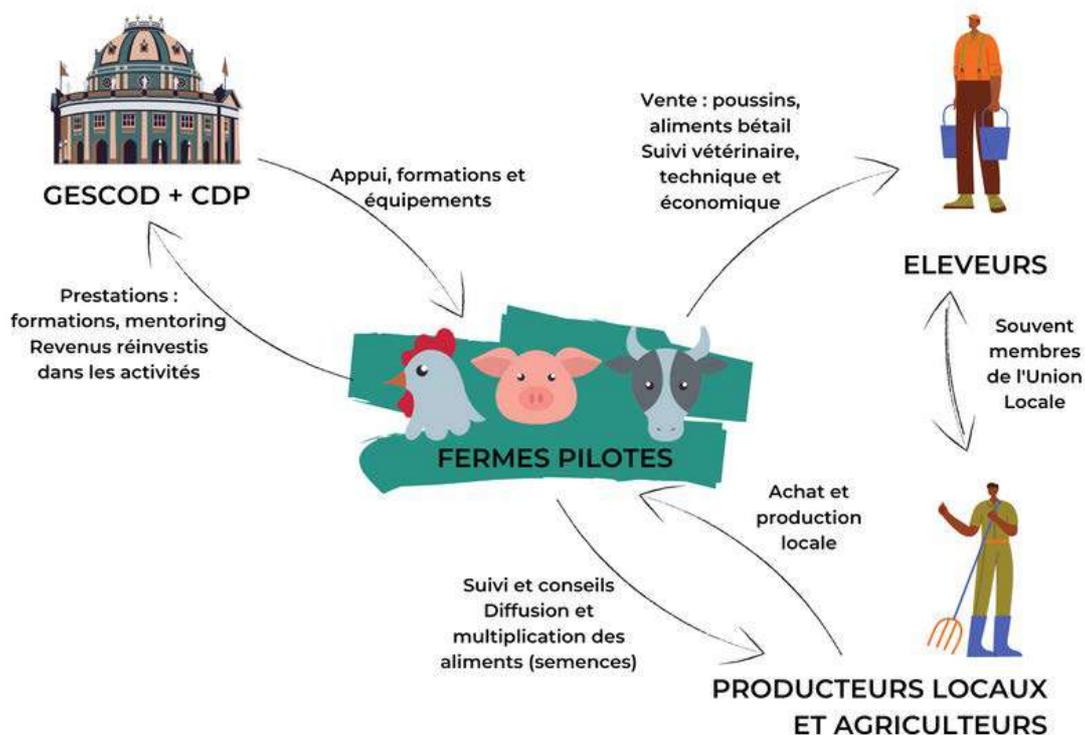
RÔLES ET OBJECTIFS DES FERMES PILOTES

QU'EST-CE QU'UNE FERME PILOTE ?

Dans le cadre d'OSCAgri, nous comptons 9 fermes dites pilotes, dont 2 identifiées récemment, qui sont des exploitations agricoles gérées par un groupement à caractère familial dont les membres ont **la motivation de s'investir dans le développement de leur exploitation mais également de leur territoire.**



Ces fermes se démarquent par leurs infrastructures et leurs ressources humaines, et pratiquent au moins l'une des activités concernées par le projet (**structure de production** : élevage avicole ou bovin, production céréalière) et fabriquent de l'aliment de bétail pour leur propre élevage et pour la commercialisation (**structure de transformation**). En tout, 9 fermes correspondant à ces critères ont été sélectionnées et soutenues dans le cadre des projets. La **proximité sur les territoires est importante**, car elle permet d'assurer plus facilement le travail de suivi et d'accompagnement de la part des fermes auprès des bénéficiaires et de favoriser des échanges basés sur la confiance, ce qui constituait au démarrage du projet un défi important.



QUEL EST L'ENJEU POUR LE PROJET D'ACCOMPAGNER CES STRUCTURES ET DE S'APPUYER SUR ELLES ?

Afin de relancer et structurer les filières agricoles dans le Pool, **le projet a choisi de s'appuyer sur l'accompagnement de 9 fermes qui ont réussi à maintenir leur activité**, bien insérées dans le tissu agricole du territoire. Le choix a été fait d'identifier, de renforcer et de s'appuyer sur des leaders locaux afin de susciter des vocations et des synergies entre acteurs d'une même filière ou entre filières complémentaires. Ainsi ces fermes, désignées comme pilotes (ou modèles), sont à la fois des **opérateurs économiques** (gestion de leur propre ferme) et des **agents de développement local** (formation et accompagnement d'autres structures). Cette double mission endossée par les fermes pilotes permet d'amorcer le **développement économique et local de leurs districts, améliorant la souveraineté alimentaire et promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC**.

Le projet OSCAgri a bénéficié également **des expertises de ces fermes pilotes sur différents sujets** tels que l'expérimentation du soja avec la ferme pilote de Ngabé, ou sur la mise en place d'un cuiseur à vapeur avec la ferme pilote de Boko, etc. Concrètement, avant de développer l'appui au soja, Gescod a fait une commande de semences au centre de recherches agronomique, et la ferme a expérimenté cette culture. Les objectifs ont été définis en amont, et un rapport d'expérience a été transmis à la fin. **A l'issue de cela, d'une ferme à l'autre, elles peuvent se déplacer et se rendre dans les exploitations de leur district afin de transmettre leurs connaissances** et de continuer d'interagir entre acteurs majeurs du terrain. Elles deviennent des **ressources de connaissances et de productions concrètes** (de semences par exemple).

Afin de suivre les producteurs, ces fermes pilotes ont été dotées de motos afin de faciliter leurs déplacements, qui s'élèvent à **134 visites de suivi** sous le projet OSCAgri. En tant qu'**OSC locales, les fermes pilotes occupent la place de co-demandeurs**, c'est-à-dire qu'elles sont parties prenantes dans la gestion d'un programme, ici OSCAgri, par la participation aux réunions. Elles deviennent bénéficiaires de formations et les **structures sont devenues visibles** car les partenaires s'y rendent plus régulièrement. Elles **s'inscrivent comme référence d'OSC** sur le territoire agricole congolais et dans le département.

QUELLE LOGIQUE DE RELANCE ?

La relance de l'économie locale a pu se faire à partir de quelques acteurs qui ont maintenu leur activité, identifiés lors d'un diagnostic avant et après les premières initiatives portées par Gescod.

Ces fermes disposent d'une bonne connaissance du terrain, de ses contraintes et sont des relais essentiels vis-à-vis des producteurs locaux. **Elles sont régulièrement consultées** par Gescod, le CDP et d'autres partenaires pour la construction et le pilotage de la stratégie d'intervention et sont impliquées à tous les niveaux des activités, assurant 4 fonctions essentielles.

Pôle de formation et de ressources

Gescod conçoit les modules de formation. Organisation de sessions de formation dans leur district à destination des producteurs et éleveurs bénéficiaires (techniques animales et production de maïs).

Objectif : renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC.

Animation rurale et paysanne

Animateurs formés et équipés, chargés du suivi-conseil personnalisé des agriculteurs et éleveurs bénéficiaires.

Gescod indemnise les fermes pilotes pour le suivi, afin de compenser le temps consacré au suivi plutôt qu'à leurs activités de production.

Objectif : appuyer le développement local et une croissance durable.

Fabrication d'aliment de bétail et vente d'intrants

Production / diffusion de semences de maïs. Achat de maïs auprès des producteurs via les coopératives.

Production d'aliment bétail et vente aux éleveurs avicoles.

Gestion des pharmacies vétérinaires.

Objectif : sécuriser l'approvisionnement en aliment de bétail pour impulser une réelle dynamique de production sur le territoire et l'amélioration de la souveraineté alimentaire.

Production de poussins et d'œufs

Reproduction, multiplication (par les couveuses électriques) et pré-élevage de poussins.

Vente à prix réduit aux éleveurs locaux.

Renforcement de capacités, production et diffusion de poussins.

Objectif : professionnaliser et spécialiser progressivement des fermes pilotes, notamment en aviculture

Les fermes pilotes sont coordonnées, accompagnées et suivies en continu par le projet OSCAGRI-Pool, qui s'appuie sur celles-ci pour la mise en œuvre des activités du projet. **Elles reçoivent des formations d'accompagnement à l'animation rurale, un suivi-conseil, une aide à la structuration et au leadership et un renforcement en gestion économique pour leur exploitation.** Les intérêts sont donc mutuels : les fermes pilotes s'impliquent dans la réalisation du projet, ce qui leur permet de développer leur exploitation et de renforcer leurs compétences.

Aujourd'hui, les 9 entités sont structurées au sein de l'Association des Fermes Pilotes du Pool (AFPP). Celle-ci représente l'amorce d'une fédération de professionnels, complémentaire des Unions locales et départementales. Elle constitue un interlocuteur crédible et légitime auprès des administrations locales et centrales.

UN RÔLE ESSENTIEL D'ANIMATION RURALE ET DE CONSEIL TECHNIQUE PERSONNALISÉ



FORMATIONS DES ANIMATEURS PAYSANS (FICHES DE SUIVI)

L'enjeu est de développer une **culture du suivi**. Les animateurs des fermes pilotes effectuent des visites de suivi régulières auprès des éleveurs ou agriculteurs bénéficiaires du Pool. Des **fiches de suivi** retracent les résultats et conseils formulés lors de ces visites et rendent compte des évolutions sur l'exploitation. Ces visites doivent permettre au producteur ou à l'éleveur d'**améliorer sa technicité** à travers une approche personnalisée.

Grâce à ce dispositif, les animateurs se sont adaptés avec **le système de fiches, indispensable à la mise en place de véritables bases de données de suivi**. Le projet a travaillé avec les fermes pilotes pour ajuster les fiches à leurs capacités et pour les sensibiliser sur l'importance des données écrites pour la gestion technico-économique des exploitations. Cependant, **certaines fermes pilotes ont pris l'habitude de remplir ces fiches pour transmettre les renseignements, mais d'autres ayant plus de mal à fonctionner, n'ont pas comme réflexe d'annoter ces fiches**, par production insuffisante. Dans ce cas là, les techniciens de Gescod mettent en place des fiches de suivi précises sur l'utilisation de la structure. Par manque d'égalité de gestion, ces problèmes de suivi sont constants, c'est pour cela que des formations ont été réalisées sur la gestion, la vie associative et sur le plaidoyer pour limiter les écarts de suivi. L'appropriation dépend ensuite de chaque ferme pilote, ce qui explique cet écart dans les fiches de suivi.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ANIMATEURS DES FERMES PILOTES

Après plusieurs mois d'intervention, le projet a diagnostiqué un certain nombre de besoins au sein des fermes pilotes, notamment en matière de conseil aux bénéficiaires et d'animation rurale. Sur la base de ce constat, le projet a développé des formations complémentaires dédiées aux animateurs des fermes pilotes, afin de consolider leurs compétences et leurs capacités **dans le domaine du suivi-conseil des producteurs, dans leur rôle de centre d'approvisionnement et de commercialisation, et autour des techniques de production de poussins**. Il s'agit de formations aussi bien techniques que de diffusion, les fermes pilotes assurant ensuite le relais en direction des bénéficiaires.



PRODUCTION ET PRÉ-ÉLEVAGE DES POUSSINS

PROFESSIONNALISATION ET SPÉCIALISATION DES FERMES PILOTES

A l'origine du projet, il était prévu que les 9 fermes pilotes soient organisées et structurées de la même manière, notamment en termes de compétences et de moyens de production. Cependant, avec l'avancée du projet, **certaines fermes pilotes se sont progressivement spécialisées** en s'adaptant au **contexte** du district dans lesquelles elles se situent (accès à l'électricité et aux moyens de communication, situation géo-climatique, proximité des centres d'achat...) et aux **compétences** des personnes qui y travaillent. Cette professionnalisation est notamment le résultat de **phases d'expérimentation** qui ont permis d'adapter et de consolider les activités du projet. Cette spécialisation des fermes pilotes a ainsi conduit à une **complémentarité des compétences et des activités proposées** (accès aux intrants, production de poussins, production de semences, formation...), ce qui renforce le lien entre les différentes structures, tout en amorçant une réelle logique de filière, dont la transmission fait partie intégrante (voir fiche Mentoring).

FORMATION PRATIQUE
DES ÉLEVEURS AVICOLES



PRODUCTION ET VENTE
D'OEUF DE TABLE



LA COMMERCIALISATION DES FERMES PILOTES : FOCUS SUR LA FERME PILOTE DE MINDOULI

La Ferme Pilote de Mindouli développe un système de commercialisation à travers plusieurs acheteurs. D'une part, une société chinoise impliquée au niveau de la localité se ravitaille à cette ferme pilote, pour toutes denrées alimentaires. D'autre part **au niveau de la localité, des particuliers et des commerçants se fournissent ici**. Pour les bénéficiaires regroupés, les échanges et achats peuvent se faire au niveau de l'alimentation pour bétail principalement. Cette commercialisation fonctionne de manière assez pérenne, car en se regroupant sous le **Groupe GAPM**, cela a permis de faire connaître leurs produits (les œufs, les légumes, aliment bétail). Chacun peut se présenter à la Ferme Pilote pour effectuer ses achats. Afin de l'inscrire de manière durable dans le paysage agricole et face à de nombreuses difficultés financières vis à vis des banques (manque de crédits différés), des solutions pour pouvoir financer et emprunter sont attendues de la part des agriculteurs.

LES APPRENTISSAGES À RETENIR DE CE PROJET

- La **spécialisation des fermes permet de réduire les coûts**, notamment de transport et de production, et facilite le suivi du technicien de Gescod qui peut se désengager progressivement de son appui technique et méthodologique. Sous OSCAgri, l'équipe n'a jamais fait de suivi personnalisé de producteurs ou agriculteurs mais ces structures sont directement orientées vers les fermes pilotes, ou les unions locales. Cela permet également de **professionnaliser les agriculteurs et éleveurs qui bénéficient d'un accompagnement approfondi propre à leur activité**, favorisant ainsi une montée en puissance des filières agricoles concernées par le projet.
- Sur la base du travail mené depuis le début du projet, et des échanges de plus en plus étroits entre les fermes, ces dernières ont créé l'**Association des Fermes Pilotes du Pool, structure innovante** qui permet de consolider les liens entre les fermes, de mutualiser leurs ressources et leurs efforts et de pérenniser les activités à travers la complémentarité entre ces différentes structures. Cette association pourrait prodiguer conseils et suivi en direction des producteurs locaux.
- Impulser une **dynamique technique et économique durable** en amorçant la pompe et en mettant en place des mécanismes de diffusion / dissémination qui permettent non seulement la **structuration des filières** mais également le **développement économique du territoire**. Ces mécanismes sont basés sur la mise à disposition et la restitution, de manière à ce que les bénéficiaires soient également des acteurs et de réels partenaires du développement.



LUIZ MANTSINO

RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE IGNÉ

« Aujourd'hui si j'arrive à ce stade de ferme pilote c'est grâce aux formations de Gescod. J'avais commencé avec quelques sujets dans mon élevage porcin et maintenant mon projet c'est de me spécialiser dans la charcuterie. La production est là mais la transformation est rare. A travers ce projet j'ai reçu des stagiaires dans ma structure, il y a des étudiants que je vais encore

recevoir à propos de la partie élevage. Ma vocation c'est d'avoir un centre de formation professionnel pour les métiers de l'agriculture, avec différentes filières et notamment la filière agro-alimentaire et la transformation. L'idée des fermes pilotes est une bonne idée car elles peuvent devenir des centres où inciter les jeunes à se professionnaliser dans le domaine de l'agriculture, parce que c'est un domaine qui ne les intéresse pas trop en ce moment. Mais nous avons encore besoin de soutien, il faut structurer encore ces fermes pilotes, les appuyer, avec un comité de suivi par exemple pour gérer les subventions, afin d'éviter des faillites. ».

JOSEPH NKOUNKOU

RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE MINDOULI



« Sous le projet OSCAgri, il y a eu des évolutions. Nous avons bénéficié de machines comme un broyeur mélangeur, ce qui nous a permis que la ferme pilote de Mindouli puisse évoluer. Nous avons aussi mis en place avec l'Union Locale des groupements de producteurs de maïs, ce qui nous a permis de faire fonctionner et rentabiliser la machine qu'on nous a transmise. En tant que co-demandeur, au début du projet, nous n'étions pas au courant des évolutions et des missions réalisées, mais ça a été rattrapé au fil des 4 années. Ça a changé dans la faisabilité car nous sommes considérés et nous pouvons participer, communiquer. Je suis le projet maintenant. Dans les projets à venir, si les co-demandeurs peuvent continuer à l'être ça apporte beaucoup, nous pourrions faire plus que ce que nous avons fait. ».

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



ASSOCIATION DES FERMES PILOTES DU POOL (AFPP)
TEL : +242 06.51.58.722 (COOPÉRATIVE AGRICOLE KIAZI 3) - LOUINGUI
TEL : +242 06.51.63.607 (MISSION CATHOLIQUE VOKA) - BOKO
TEL : +242 05.76.92.012 (GROUPEMENT MASSOUNDA)- BOKO
TEL : +242 05.52.61.547 (CEFPJP) - KINKALA
TEL : +242 06.64.54.248 (MBEMBA MALANDA) - KINDAMBA
TEL : +242 05.52.72.137 (GROUPE DIAF) - NGABÉ
TEL : +242 06.95.21.162 (AGRO ELEVA) - IGNIÉ
TEL : +242 05.62.26.777 (GROUPEMENT KIATAKOUKA) - GOMA TSÉTSÉ
TEL : +242 05.73.03.692 (GAPM) - MINDOULI



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

APPUI À LA FILIÈRE BOVINE DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : APPUI À LA FILIÈRE BOVINE DANS LE POOL

L'élevage bovin représente une opportunité pour le développement socio-économique et permet la production de viande ou d'engrais nécessaire à l'activité agricole. La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur l'appui aux éleveurs bovins et leurs bouviers, via des formations, une dotation en animaux et un suivi par les techniciens agricoles et les auxiliaires vétérinaires.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

CONTEXTE AVANT-PROJET



ELEVEUSE EN METAYAGE BOVIN AVEC GESCOD

La République du Congo dispose de vastes étendues de prairies et de savanes arbustives, offrant de grandes potentialités de développement de cette activité. Ces savanes qui couvrent près de 12 millions d'ha (40% du territoire national) sont caractérisées par plusieurs espèces de plantes (graminées et légumineuses) et constituent donc les zones de pâturage. L'élevage bovin au Congo demeure encore une activité d'appoint pratiquée par des exploitants (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et commerçants) d'un âge assez avancé de 45 à 60 ans et reste confronté à plusieurs contraintes :

- Manque de formation des éleveurs et des bouviers,
- Difficulté d'accès aux crédits et intrants
- Faible soutien aux éleveurs bovins de la part de l'État malgré la politique nationale
- Manque de suivi des élevages par des techniciens qualifiés.

Focus sur l'élevage traditionnel

Ce modèle d'élevage implique des éleveurs amateurs, disposant de troupeaux de quelques têtes, parfois en divagation ou au sein de parcs pouvant contenir les animaux de 4 ou 5 paysans, sans présence systématique d'un bouvier. La fréquence de suivi se limite à quelques passages par mois. Les conditions d'élevage n'y sont pas adéquates (absence de parc de nuit ou couloir contention) et peu ou pas de soins sont réalisés sur les bêtes.

LA DÉMARCHE MISE EN ŒUVRE

Le type de métayage mis en œuvre se situe entre le métayage public, au regard l'implication de la collectivité locale, et le métayage privé, du fait de la gestion déléguée à Gescod. Le métayage mis en place par Gescod et ses partenaires avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat consiste en :

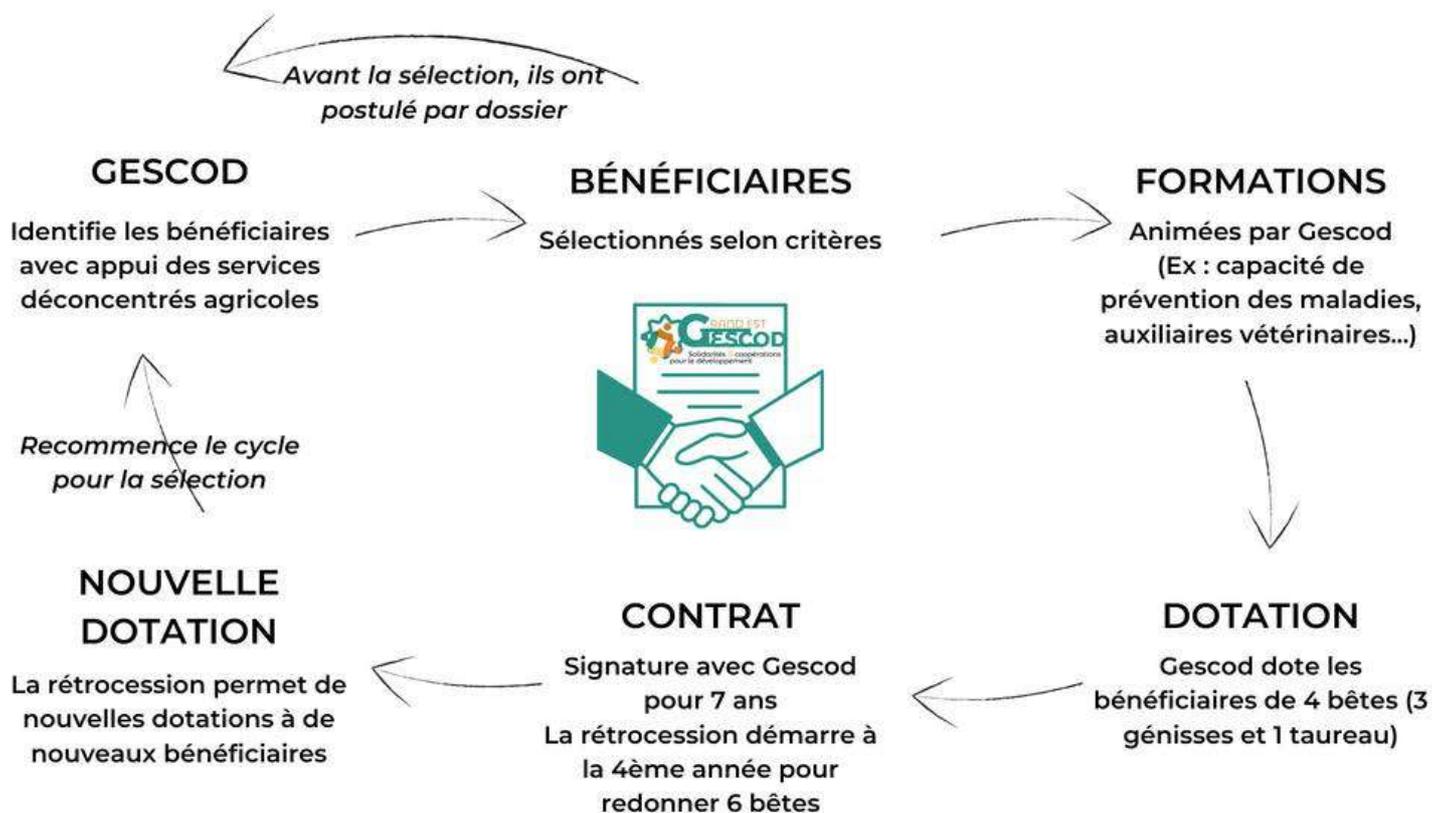
- L'identification des éleveurs remplissant les conditions du contrat de métayage (disposer d'un parc de nuit, couloir de contention, clôture...)
- Le suivi d'un **stage théorique** de 2 jours animé par les techniciens Gescod
- Le suivi d'un **stage pratique** de 5 à 7 jours (selon les niveaux) animé par les techniciens Gescod et les auxiliaires vétérinaires,
- La signature du **contrat de métayage** d'une durée de **7 ans** et dotation d'un kit de 4 bêtes (3 génisses et un taurillon) âgés de 15 à 24 mois aux nouveaux métayers,
- La mise en place d'un **suivi personnalisé** des nouveaux métayers par les techniciens Gescod et les auxiliaires vétérinaires en incluant **les commissions bovines** des Unions locales,

- La **mise en relation** des éleveurs en métayage avec les auxiliaires vétérinaires et les pharmacies vétérinaires,
- La **rétrocession bovine** : au bout de la 4ème année de contrat les éleveurs sont tenus de rétrocéder à Gescod 02 bêtes par année, soit une rétrocession finale de 06 bêtes (04 génisses et 02 taurillons). Les bêtes rétrocédées servent à **constituer de nouveaux kits** pour les futurs métayers.



FORMATION À L'UTILISATION DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT DE MÉTAYAGE PAR GESCOD ?



SELECTION DES ELEVEURS

OSCAgri proposant une formation conséquente, les éleveurs (métayers) et leurs bouviers sélectionnés peuvent avoir ou non une expérience dans l'élevage bovin.

1 Critères de sélection des métayers

- Disposer d'un parc clôturé, avec parc de nuit et couloir de contention, accessible par les animateurs en véhicule ou motocyclette
- Employer un bouvier
- Etre alphabétisé
- Avoir un titre foncier ou une autorisation de propriété
- Disposer d'une fiche de prospection du terrain signée par le chef de secteur ainsi qu'une fiche d'identification préalable faite par les techniciens
- Et adresser une demande de métayage manuscrite à Gescod.

Plusieurs éleveurs ou métayers (3 à 4 éleveurs) sont sélectionnés dans la même zone afin de favoriser des échanges d'expériences techniques, d'initier une organisation commune entre les éleveurs à travers la commission bovine des unions locales et à terme faciliter les achats communs en produits vétérinaires.

2 Méthode de sélection

Une première identification a lieu avec l'appui des chefs de secteur agricole (dépendant de la Direction Départementale de l'Agriculture sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche) de chaque zone d'intervention, qui remettent une liste d'éleveurs au technicien de Gescod.

Celui-ci rencontre individuellement les éleveurs, avec prospection à l'appui, afin de vérifier s'ils répondent bien aux critères. Le technicien effectue un ou deux passages (un état des lieux avec recommandations puis contre-expertise, en fonction des recommandations), il cartographie le parc pour en connaître la surface et contrôle les documents administratifs et techniques : titres de propriété foncière, autorisation du chef de village, parc de nuit, couloir de contention, trois à quatre niveaux de clôture, barrière anti feu de brousse, qualité du pâturage et accessibilité du parc....

Risques et difficultés

La motivation réelle de l'éleveur doit être bien déterminée en amont. Certains sont en effet attirés simplement par la perspective d'être bénéficiaire ou métayer d'un projet sans avoir d'intérêt réel pour l'activité concernée. Le non-respect des recommandations faites par le technicien sur les infrastructures (parc, parc de nuit et couloir de contention) constitue un risque pour la réussite de l'activité.

Solutions mises en œuvre

Le métayer doit mettre en place les infrastructures adéquates (parc, parc de nuit et couloir de contention) et employer un bouvier, ce qui l'engage financièrement. S'appuyer sur des éleveurs en activité, dont l'implication est déjà mesurable et qui ne nécessitent qu'un complément de formation, a également pu représenter une solution. Pour les éleveurs ne respectant pas les recommandations du technicien, ils sont d'abord convoqués ou visités par la coordination pour se justifier quant aux manquements constatés, puis avertis par l'intermédiaire d'un courrier avec copie au Conseil Départemental du Pool et aux services préfectoraux/déconcentrés. Enfin, l'engagement d'une procédure de sanction pouvant mener au retrait partiel ou total du troupeau est prévue au contrat.

FORMATION DES ÉLEVEURS ET LEURS BOUVIERS

Les formations visent à renforcer les compétences des métayers ou, pour certains, à leur donner les bases minimales afin d'améliorer leur capacité d'élevage et d'augmenter leur production. Certains éleveurs, ne bénéficiant pas de dotations de bêtes; cependant, ayant déjà un cheptel, ils ont tout de même suivi des formations dispensées par les techniciens Gescod ainsi que par les auxiliaires vétérinaires. Durant 4 ans, 11 formations sur les techniques d'élevage et l'utilisation des produits vétérinaires ont eu lieu, permettant à 261 bouviers ou métayers (dont 17 femmes) d'être formés.

Auparavant, les formations étaient réalisées au sein de la Ferme de Voka qui proposait un programme de métayage. Relancée en 2003, cette Ferme d'État chapeautée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, dispose des infrastructures appropriées et de techniciens de qualité, issus des équipes techniques en place dans les années 1990. Aujourd'hui les formations sont tenues par Gescod via les techniciens avec l'appui des auxiliaires vétérinaires dans le parc d'un métayer et dont la location est gratuite, facilitant l'accès pour chacun venant de districts différents. Des formations courtes ou longues sont proposées à destination des éleveurs et des bouviers en fonction du niveau de ces derniers.

Dans le cadre de OSCAgri, le contenu de la formation a été adapté et se veut réaliste par rapport aux niveaux des éleveurs avec des supports adaptés, pratiques et illustrés. La formation dure environ 3 jours, partagée entre apprentissages théorique et pratique.

Risques et difficultés

La définition de la durée de la formation est complexe. Trop courtes, elles ne permettent pas à l'éleveur d'effectuer l'ensemble des mises en situation nécessaires à un apprentissage relativement complet. A l'opposé, trop longues, elles supposent que l'éleveur et/ou son bouvier s'absente sur une durée ne lui permettant plus d'effectuer un suivi suffisant de son parc s'il est déjà en activité.

Solutions mises en œuvre

Définir des modules de formation adaptés, dans leur durée et leur contenu, sur la base des fiches existantes et en les complétant, pour plusieurs profils : bouvier seul, éleveur en activité et déjà expérimenté, éleveur se lançant dans l'activité, etc. Les formations sur place sont courtes par choix, mais durant les 7 années de suivi le métayer bénéficie d'une formation continue lorsque les techniciens s'y rendent pour un suivi ou une visite de contrôle, en plus de l'appui des auxiliaires vétérinaires.

APPROVISIONNEMENT EN BOVIN ET REMISE AUX MÉTAYERS

Le projet effectue des achats de bovins, qui sont, avant remise aux éleveurs, parqués afin d'observer une période de « quarantaine ». Ils y bénéficient d'un **suivi sanitaire** et d'une alimentation adaptée. Leur état de santé est certifié par un vétérinaire indépendant à la fin de cette période.

Aujourd'hui les premiers métayers ayant reçu une dotation permettent de constituer les nouveaux kits grâce à leur rétrocession.



MÂLE NDAMA

1 Le choix de la race

Gescod a fait le choix de s'approvisionner en bovins disposant d'un **bon potentiel de matière de viande ainsi qu'une génétique adaptée au milieu**. Trois races pouvant répondre à ces critères et s'adapter aux conditions locales ont été proposées dans les districts : les races « Ndama », « Lagune » et « Shari ».



TROUPEAU DE SHARI

L'expérience dans les élevages a montré **une meilleure résistance des races Ndama et Lagune (historiquement présentes au Congo)**. La race Shari n'a pas été réintégrée lors du projet OSCAgri, malgré un meilleur potentiel de viande par animal, par le fait qu'elle s'adapte moins aux conditions du milieu, surtout pour les districts de Boko, Loungui et Loumo.



TROUPEAU DE LAGIUNE

De plus, les gestations sont généralement tardives, et ces races nécessitent de nombreux soins vétérinaires. Actuellement, les races **sont plus métissées, pour lutter contre une maladie** (la trypanosomiase) et pour avoir **un format de bête plus avantageux** et plus rentables sur le marché (plus gros, plus épais).

2 Dotation des métayers et rétrocession

Après observation de la période de quarantaine, les métayers sont dotés d'un **kit de 4 bovins** (1 taurillon et 3 génisses). A la remise des bêtes, les métayers signent des **contrats de métayage** engageant les trois parties (Gescod, CDP, et Métayer) sur une durée de 7 ans, ainsi qu'un bon de réception.

Une des implications du contrat est la rétrocession des animaux remis. En effet, **pour 4 bêtes dotées, l'éleveur s'engage à en restituer 6, sur 7 ans, à partir de la quatrième année.**

Focus sur le dispositif de rétrocession

Avec le nombre de gestation théorique par femelle, l'éleveur est censé pouvoir faire croître son troupeau tout en assumant la rétrocession. Ces rétrocessions doivent **permettre la constitution de nouveaux kits** ou le renforcement de parcs ayant connu des décès tolérés (n'engageant pas la responsabilité de l'éleveur).

Les premières restitutions interviennent à la 4e année du contrat de métayage, afin de permettre à l'éleveur **d'entamer significativement la croissance du cheptel** avant de faire face à ses engagements. Ainsi à la clôture du projet OSCAagri en 2022, **17 bêtes ont été restituées sur 26 théoriquement dues**, car seulement 4 parcs remplissent les conditions pour accueillir ces bêtes.

Risques et difficultés

Vu l'éloignement des différents parcs, la démultiplication des besoins en matière de transport de bêtes n'avait pas été anticipée. Le véhicule du projet permet de charger quelques animaux mais la benne n'était pas adaptée.

Solutions mises en œuvre

Un arceau démontable a été mis en place sur le véhicule du projet, mais les besoins croissants à venir en matière de transport (restitutions ou des échanges entre parcs, qui ne peuvent être supportés par les éleveurs) ne pourront être supportés avec un tel véhicule.

Perspectives d'amélioration

A terme, il paraît pertinent de prévoir une réorganisation des parcs et à une adaptation du plan de rétrocession, sur la base de fiches d'évaluation produites par les techniciens. D'un commun accord avec certains métayers, il peut être tout simplement mis fin au contrat de métayage et les bêtes issues du cheptel Gescod seraient récupérées. Le contrat d'éleveurs ne respectant pas, de manière répétée, les préconisations et injonctions de Gescod pourrait également être résilié. Pour les parcs ayant connu plusieurs décès et n'étant pas en mesure de respecter les engagements de restitution, le plan de rétrocession pourrait être adapté, sur la base de schémas définis en concertation avec les partenaires (exemple : 2 décès n'engageant pas la responsabilité de l'éleveur induisent une diminution à 3 animaux de la restitution finale).

Il pourrait être procédé à l'acquisition d'une logistique adaptée (bétaillère ou pick-up grande capacité) ou la mise en place d'un partenariat avec d'autres acteurs de la filière, mais des difficultés ont été rencontrées avec les partenaires par manque de véhicules.

Evolution, réussite

D'une manière générale, le nombre de décès enregistrés a diminué, grâce aux formations données aux métayers et aux bouviers, notamment sur l'utilisation des produits vétérinaires. Les causes de décès naturels persistent, car elles sont inévitables.

3 Suivi des éleveurs

Un suivi est organisé régulièrement sur terrain et par téléphone, par les techniciens de Gescod. Il s'agit d'une fréquence normale qui peut être modifiée en fonction des urgences dans les parcs. Le technicien Gescod veille ainsi au respect des engagements pris par l'éleveur quant aux soins apportés aux bêtes, leur alimentation et l'état général du parc (par exemple, si un couloir de contention est mal entretenu, il représente un risque physique pour le technicien qui ne pourra maintenir une bête immobilisée).

Il le **forme ainsi en continu**, l'incite à utiliser les outils de gestion mis à disposition et relève les dysfonctionnements. Si ces derniers persistent malgré la sensibilisation faite par le technicien, des mesures sont prises pour rappeler le métayer à ses engagements.



RETROCESSION ET TRANSPORT D'UN MÂLE



SANTÉ ANIMALE: INJECTION SOUS CUTANÉE

En cas d'indisponibilité du technicien, il peut être fait appel à l'Auxiliaire vétérinaire ou le Chef de Secteur agricole ou à d'autres éleveurs expérimentés pour intervenir sur des cas d'urgence. Ceci permet de progressivement appréhender le retrait à venir du dispositif d'accompagnement in situ, dans une logique de responsabilisation et d'autonomisation des éleveurs et des groupements.

Ce travail de terrain est aussi à la base d'un **suivi global des mises en métayage**, permettant d'alimenter une base de données et ainsi disposer d'une **photographie permanente de l'état du cheptel acquis** et mis à disposition des éleveurs. Un dossier comprenant le contrat de métayage, les justificatifs de mouvements ou de décès, les correspondances, le nombre de naissances, etc. est ainsi disponible à tout moment à la coordination du projet.

Focus sur le suivi et la situation des parcs

Gescod suit les parcs en métayage issus du PACD, de PROFAP et aujourd'hui d'OSCAgri. Près de 18 % des éleveurs, dont le total s'élève à 31, ont été dotés de bêtes sous le projet OSCAagri, en répartition sur 6 districts.

En termes de cheptel, le projet comptabilise 203 têtes de bovins (géniteurs et descendants) pour 108 bêtes dotées au début des projets. Malgré un nombre conséquent de décès enregistrés (79 en tout depuis 2012), la croissance naturelle des troupeaux permet de

Un axe vétérinaire

Dans le but de pérenniser et faciliter l'autonomie des bouviers métayers dans le suivi et l'accès aux soins, une **formation des auxiliaires vétérinaires a permis à 28 participants dont 2 femmes** d'acquérir des compétences professionnelles dans ce domaine, essentiellement sur le suivi des bêtes et les traitements appropriés. Avant les bêtes divaguaient sur le terrain, les normes d'un parc n'étaient pas respectées. Maintenant avec un parc structuré, les bêtes sont plus faciles d'accès pour les soins.

Ces auxiliaires vétérinaires forment un réel réseau et agissent sur les 6 districts concernés par les parcs afin de **limiter l'intervention des techniciens** pour ce type de suivi. Ces interventions sont également réalisables grâce à la mise en place de **5 pharmacies vétérinaires** dont 3 basées sur les nouveaux districts ciblés par OSCAagri.

Un kit initial de produits est doté par le projet aux pharmacies, avec convention à l'appui. **Les recettes issues des ventes (achat par les éleveurs ou par Gescod lors des formations ou interventions dans les parcs) servent à renouveler le stocks des produits** directement par les gestionnaires de ces pharmacies. Ainsi elles deviennent autonomes.

Avant, Gescod était chargé de fournir et d'amener les produits de soins nécessaires pour les jours de suivi, ici l'avantage est d'avoir les produits nécessaires sur place, pour les besoins des bêtes ou pour les jours précis de soins. Cela permet aux autres éleveurs aux alentours de bénéficier de ces produits et de participer à ce financement également. Sur les territoires où l'élevage est une activité primordiale, **le taux de réussite de ce dispositif s'élève à 80 %.**

Risques et difficultés

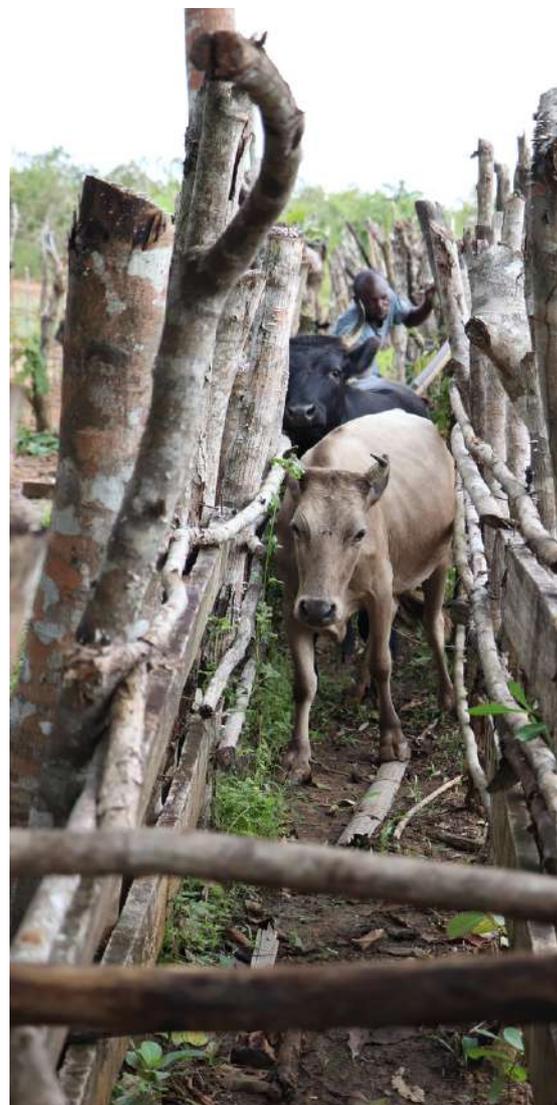
La dotation en bêtes, la formation et la structuration des éleveurs dépendent des financements du projet, ce qui constitue un risque en matière de **pérennité**. Par ailleurs, **les kits distribués sont jugés trop limités pour permettre une démultiplication significative du troupeau** ainsi qu'une source de revenu rapide pour l'éleveur.

Certaines difficultés sont apparues, notamment le stockage des vaccins ou le manque de gestion pour l'autonomie de ces infrastructures. Il est à noter que ce dispositif d'auxiliaires vétérinaires n'équivaut pas au paiement des soins fournis, dont leurs prestations restent à régler.

Solutions mises en œuvre

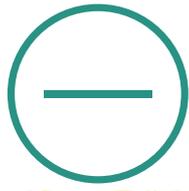
La **professionnalisation progressive des éleveurs et des auxiliaires vétérinaires a permis de prendre le relai en matière de suivi technique**, avec une participation financière des éleveurs grâce à la mise en place de 5 pharmacies vétérinaires. Le Conseil Départemental du Pool et Gescod n'assument plus qu'un rôle de suivi global du cheptel départemental (notamment génétique) avec les directions déconcentrées concernées et les partenaires étatiques, via une base de données dédiée. Un suivi par téléphone est effectué et permet aux techniciens de laisser les métayers devenir autonomes et indépendants.

Les responsables des pharmacies vétérinaires se sont rapprochés des dispensaires de leurs villages afin de stocker les vaccins dans leurs frigos. Cette pratique s'est répandue au sein des 5 pharmacies.



**COULOIR DE CONTENTION FACILITANT
LESSOINS**

LES POINTS FORTS ET FAIBLESSE DU DISPOSITIF



Le manque d'un parc de transition pour accueillir les bêtes avant de les placer faute de demande de métayage, entraîne une difficulté au niveau des suivis et des transitions d'âge des bêtes

Les difficultés d'accès aux terrains ou aux intrants,

Chaque zone ayant sa spécificité, certaines ont moins de demande de métayages, tandis que les métayers qui ont déjà les bêtes développent leur cheptel mais avec le besoin d'améliorer leurs troupeaux,

L'ouverture vers les nouveaux districts a montré certaines défaillances concernant la gestion et le traitement de certaines pathologies bovines,

Le manque de lien direct entre le bouvier et le métayer entraîne des difficultés dans le suivi des parcs. Le métayer est la personne signataire du contrat, mais est rarement sur son parc, tandis que le bouvier y travaille quotidiennement et a moins de contact avec les techniciens de Gescod,

L'entretien des clôtures reste difficile pour les métayers, entraînant de la divagation animale causant des tensions entre éleveurs et agriculteurs et pouvant provoquer des pertes animales,

Les tensions politico-sociales de 2016-2017 ont causé la perte de plusieurs bêtes, voire des troupeaux entiers. Certains éleveurs ayant perdu en partie ou la totalité de leur cheptel restent réticent aujourd'hui à reprendre cette activité par peur de tout perdre à nouveau.



Potentiel de pâturage et des espaces disponibles,

Marché très porteur pour la reproduction et la viande,

Volonté des éleveurs de se constituer un capital,

Une forte implication des services déconcentrés de l'Etat qui jouent un rôle majeur dans l'identification des futurs métayers,

Le relai des auxiliaires vétérinaires mis en place montre déjà une certaine autonomie surtout dans les districts concernés par la précédente action,

Existence de structures disposant de compétences avérées,

La maîtrise des premiers soins vétérinaires par les métayers des premiers districts d'intervention de Gescod,

la prise de conscience des éleveurs du lien entre le bien être animale (notamment espace et qualité de la nourriture) et la santé animale (diminution du risque de maladie...).

QUELQUES CONSEILS / LEÇONS APPRISES

Un bon processus de sélection

- Les éleveurs (métayers) doivent être sélectionnés en fonction de leur engagement et du respect des critères : infrastructures (parc, parc de nuit et couloir de contention) et accessibilité du parc. Une relation de confiance est primordiale,
- La mise en place des comités de sélection et signature des contrats de métayage est pertinente.

Responsabiliser les métayers

- Les éleveurs métayers doivent bien appréhender leurs responsabilités afin de veiller au respect des engagements et des contrats de métayage,
- L'implication des métayers est d'autant plus grande que les formations proposées sont adaptées à leurs besoins. Les participants font échos de retours positifs sur l'utilisation de supports vidéo illustrant leur réalité,
- L'appui à la structuration des groupements autour de leaders ou de techniciens dynamiques permet de créer les conditions de leur autonomisation.

Un bon processus de suivi

- Les éleveurs et leurs bouviers doivent être accompagnés sur leur travail de conduite de leur troupeau, pour compléter les temps de formation ponctuels.
- Les visites permettent la mise à jour d'une base de données nécessaire au bon suivi de l'exécution des contrats (base de données de registre bovin et l'outil de suivi des auxiliaires vétérinaires)

Disposer d'une vision à long terme et évaluer le dispositif

- Alors que les contrats engagent sur des périodes longues (7 ans), il est nécessaire de faire régulièrement un état des lieux des parcs et de l'exécution des contrats, envisager des réformes du dispositif permet de mieux pérenniser le système de métayage.



DON DE DIEU DIANSAMBOU

AUXILIAIRE VÉTÉRINAIRE (DEPUIS 2021)

« Depuis que le réseau vétérinaire a été mis en place, avec la session de formation, nous pouvons œuvrer et le technicien Gescod n'est plus obligé de faire tout cela tout seul. Aujourd'hui je peux faire les soins de tous les parcs dotés par Gescod, mais aussi des autres parcs pour éviter les contaminations des bêtes. »

Sans ce réseau, toutes les bêtes seraient malades. L'évolution de la santé animale est là, je peux la constater. Mais les parcs sont éloignés et les moyens de déplacement sont compliqués, cela nous pose problème. La science dit que la répétition est la meilleure des sciences. Les formations accélérées, répétées sont essentielles, car les maladies évoluent constamment. Pour pouvoir les identifier et les soigner, en étant sûr de ses connaissances, il est important d'apprendre continuellement. »

JEAN-CHRISTOPHE GONDISSA

ELEVEUR ET MÉTAYER

Ancien témoignage : « Auparavant, la conduite d'élevage était faite de manière traditionnelle sans respecter les normes. Mais avec le PROFAP et la relance de la filière bovine, nous avons appris les notions essentielles de gestion d'un élevage bovin lors des formations au Centre d'Appui Technique (CAT) de Mpassa. Après dotation, je disposais d'un cheptel constitué de bovins Shari que le projet a introduit et ces formations m'ont assuré la capacité à les élever. Je commence à enregistrer des naissances. »



« Ces formations et l'accompagnement des techniciens m'ont enseigné la connaissance des produits vétérinaires et de leur utilisation, des pathologies, des traitements et différentes injections, les techniques d'amélioration et de gestion du pâturage (par feu) ou l'exploitation des fiches ou cahier de suivi. Il s'agit de mettre en œuvre les bonnes pratiques dans la gestion et la conduite de mon élevage en assurant un bon suivi interne de mon activité. De là, j'ai aussi la possibilité d'assister et de faire un transfert de connaissance envers les autres éleveurs. »

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



M. MBELANI MIKISSI BONNIFACE, PRESIDENT DE L'UDOPP

TEL: 05 530 98 01



GESCOD CONGO

MAIL : CONGO@GESCOD.ORG

TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE DANS LE POOL - 2022

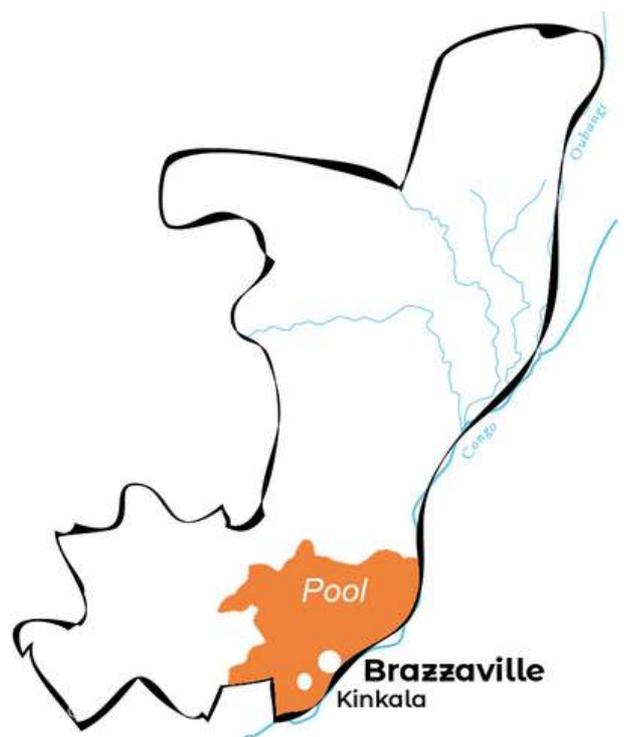
Les formations initiées par le projet ont pour objectif la professionnalisation des agriculteurs et éleveurs du Pool par le renforcement de leurs connaissances théoriques et leurs capacités techniques. Il s'agit de formations courtes et répondant à des problématiques et des besoins spécifiques. Afin d'assurer la continuité et la pérennité de ces activités, Gescod appuie également la mise en place des sites de stages susceptibles d'accueillir des stagiaires en formation professionnelle agricole et d'animation rurale au sein des Fermes pilotes. Le volet formation constitue l'un des facteurs déterminants de la réussite du projet et de sa durabilité.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE FORMATION AGRICOLE

L'agriculture au Congo a été sévèrement impactée par la guerre civile qui a frappé le pays dans les années 1990. Le département du Pool, qui était historiquement le grenier du pays, n'était plus en mesure de produire : **les fermes ont été démantelées, les cheptels décimés et les filières agricoles entièrement déstructurées**. Dans ce contexte, les savoir-faire agricoles qui existaient avant la guerre n'ont pas pu être transmis et se sont progressivement perdus.

Nombreux sont les agriculteurs et les éleveurs qui se heurtent aujourd'hui au manque de connaissances et compétences techniques ce qui les limite dans leurs activités, alors que la professionnalisation des acteurs agricoles va pourtant de pair avec **la relance et à la structuration des filières agricoles**. A ce problème s'ajoute celui du **renouvellement des générations**, les jeunes étant peu attirés par les métiers de la terre.

Les besoins en termes de formation se situent donc à deux niveaux : il faut **professionnaliser les personnes déjà en activité** en renforçant leurs compétences techniques (formation continue), tout en formant les jeunes afin qu'ils se lancent à leur tour dans l'élevage ou l'agriculture (formation initiale).

L'offre de formation initiale est déjà relativement importante dans le Pool : le lycée agricole de Boko, les centres de formation de Loukoko et de Loukakou offrent des formations agricoles d'un niveau collège, lycée ou supérieur. Il existe un important choix de formation, allant de l'aviculture, à la plantation de palmiers à huile, de l'élevage de petits ruminants, à la pisciculture. Sous OSCAgri, **les acteurs du projet se sont concentrés sur l'expérience « Paysan ! Pourquoi pas moi ? »**, ayant pour objectif de sensibiliser et initier les jeunes ruraux au domaine de l'agriculture (voir fiche PaPPM). En complément des dispositifs de formation initiale et de la démarche PaPPM, les adultes en activité ont aussi été accompagnés pour monter en compétence.

Dans le cadre du projet, plusieurs besoins ont été identifiés :

- Renforcement des connaissances sur les itinéraires de production : élevage de volailles et de bovin en métayage ; production de maïs ou de protéagineux.
- Gestion économique et commerciale de l'activité.
- Gestion administrative et financière d'un groupement agricole / d'une association (comment chercher des fonds, financer un projet, le rédiger).

En termes de modalité de formation, il était attendu :

- Transmission de connaissances d'un groupement à l'autre, entre pairs, notamment pour les femmes transmatrices de manioc (voir fiche spécialisée).
- Des formations régulières (par exemple tous les 6 mois) et par niveaux ou groupe d'acteurs (pouvant avoir des attentes et des objectifs différents)

FORMATIONS INITIÉES PAR LE PROJET

LES FERMES ET LEUR RÔLE DANS LA FORMATION AGRICOLE



**FORMATION PRATIQUE EN AVICULTURE : DÉMONSTRATION
PAR LE TECHNICIEN DE LA FERME PILOTE**

L'appui à la mise en place des filières agricoles repose sur les 9 fermes pilotes réparties dans les districts concernés. Elles sont accompagnées tout au long du projet de manière à consolider leurs capacités de **rayonnement sur leur district, notamment par le biais des formations qu'elles organisent et qu'elles accueillent sur leur exploitation**. Les fermes pilotes sont également **chargées du suivi technique des bénéficiaires agricoles et avicoles** et, de ce fait, elles détiennent ainsi un véritable **rôle d'animation paysanne**, pour lequel elles sont

également formées et accompagnées par les techniciens Gescod. Pour cela, un **guide sur l'animation paysanne** a été rédigé, ajoutant une dimension pédagogique à leur savoir-faire technique. Elles sont accompagnées notamment par d'autres formations sur la gestion d'exploitation, l'élevage, l'alimentation animale et le maraîchage.

Les techniciens de Gescod gèrent, quant à eux, le suivi et l'accompagnement des élevages bovins. Dans les deux cas, ceci contribue à **consolider et approfondir leurs apprentissages**, permet de **former les agriculteurs in situ** et de répondre à des besoins spécifiques. Les animateurs des Fermes Pilotes et les techniciens remplissent **un document de suivi afin de collecter les données** sur l'élevage avicole et garder une trace des échanges et des questions posées par les agriculteurs. Cela permet éventuellement d'ajuster ou de compléter le contenu des formations.

La combinaison de ces activités a pour objectif, via le partage d'expérience et l'accompagnement par les fermes, la professionnalisation progressive des agriculteurs et des éleveurs du territoire.

PROGRAMME ET ÉLABORATION DES GUIDES DE FORMATION

Les **formations dispensées doivent répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires**, à des problématiques ciblées et évoluer en fonction du contexte et des enjeux du moment. C'est pourquoi les programmes et modules de formation définis par Gescod et ses partenaires techniques cherchent à intégrer l'ensemble des savoirs liés à une activité (mise en place d'une exploitation et de ses équipements, gestion des process et de la production, analyse économique de l'exploitation ...)).



APPRENTISSAGE DE LA PRÉPARATION D'ALIMENT DE VOLAILLE

Des **guides de formation et des fiches techniques** ont été préparés par Gescod, privilégiant une **approche pratique et illustrée afin d'être accessible à un large public, incluant des agriculteurs débutants**. Ces outils ont été utilisés pour l'animation des formations. Ils sont spécifiques aux différents volets du projet et **vulgarisent les compétences et les connaissances que doivent acquérir les bénéficiaires**. Ces guides sont mis à disposition des apprenants afin de leur permettre de garder en mémoire et sous la main les principales informations concernant leur activité.

Sous OSCAgri, de nombreuses fiches et guides de formation ont été créés dans les différents domaines d'actions et d'intérêts des bénéficiaires, avec l'appui des expertises techniques de l'équipe.

A ce jour nous pouvons compter **une dizaine de contenus de formations** produits, tels que :

- la formation sur le leadership paysan, avec un guide dédié en support.
- la formation sur la gestion d'une exploitation, avec un guide également.
- les fiches de référence technico-économique sur le maïs, l'élevage volaille, la culture d'arachide.
- un guide général expliquant la conduite et les maladies ainsi qu'un guide sur l'utilisation des produits vétérinaires pour la filière bovine.
- un guide de formation sur l'élevage a été actualisé ainsi qu'un document de formation sur la conduite de culture pour la filière maïs.
- des fiches de suivi techniques et technico-économiques et des carnets de suivi sanitaires ont été mis en place pour les filières bovines et volaille.

D'une manière générale, le contexte est favorable à l'utilisation des guides de formation : la majorité des bénéficiaires savent lire. Il est toutefois important de privilégier le visuel (schéma, illustration, frise chronologique...) et de cibler le contenu afin de rendre le document pratique et accessible à un public le plus large possible.

PARTENARIATS POUR LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION



LES BÉNÉFICIAIRES DE FORMATION À KINDAMBA SE VOIENT REMETTRE LEUR CERTIFICAT

Lors du précédent projet, Gescod avait noué des partenariats stratégiques pour consolider le programme de formation. D'une part avec le Fonds d'Appui à Coût Partagé (FACP), dans le cadre du Programme d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE) financé la Banque mondiale et l'Etat congolais. D'autre part avec le Service d'Action Rurale, le Centre d'Appui Technique de Mpassa, le centre de métayage bovin rattaché au Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et de la Pêche, et la Ferme de Voka qui disposait d'un programme de métayage bovin et de compétences sur d'autres activités

d'élevage ou de production végétale. Grâce à ces entités, des livrets de formations ont été élaborés, avec l'appui de leurs expertises et du transfert de compétences vers l'équipe technique de Gescod.

Depuis le projet OSCAgri, **Gescod organise seul toutes les formations sur l'élevage bovin**. Il sied de noter la mise en place de **formations types** sur l'utilisation des produits vétérinaires et la gestion des pharmacies vétérinaires. **Les fermes pilotes ont ainsi acquis une réelle compétence en matière de formation technique**, ce qui a permis l'émergence d'une offre de formation dans les zones d'intervention.

MISSIONS D'ÉCHANGES ET DE FORMATION

Les missions de terrain d'experts et agriculteurs alsaciens ou congolais alimentent également la réflexion concernant la formation professionnelle agricole dans le Pool et incluent **un volet de formation technique auprès des bénéficiaires**, permettant d'enrichir les supports de formation.

La mission de deux experts techniques spécialisés dans la filière avicole, mobilisés par l'AFDI, a permis la **formation des techniciens** du projet et des Fermes pilotes quant à **l'utilisation des couveuses électriques**.

La mission d'un expert bovin de l'AFDI Alsace a permis d'**identifier les besoins en matière de formation**, notamment par rapport aux soins vétérinaires à prodiguer aux bêtes. L'expert a également recommandé un **renforcement des formations pour les bouviers**.



MISSION DE TERRAIN D'UN EXPERT TECHNIQUE EN ÉLEVAGE BOVIN

La **mission d'échanges et de formation du Chef de projet adjoint (CPA)** en Alsace lui a permis de se former auprès d'organisations professionnelles agricoles, de collectivités territoriales, de syndicats et de producteurs alsaciens. Les apprentissages tirés de cet échange ont enrichi sa réflexion sur son futur rôle au sein d'une cellule de gestion des projets agricoles mise en place par le Conseil Départemental du Pool (CDP) et lui ont permis d'élaborer des pistes de travail pour le développement agricole du département.

La **mission d'échanges et de formation de deux techniciens Gescod et deux fermes pilotes** au centre de formation de Songhaï au Bénin a permis aux fermes pilotes d'expérimenter et de mettre en place un cuiseur à vapeur pour la torréfaction du soja.

La **mission d'échanges et de formation du président de Groupement Agro-Pastoral de Mindouli (GAPM)**, codemandeur du projet OSCAgri-Pool, a permis de se former sur les organisations professionnelles agricoles, les collectivités territoriales, les syndicats et producteurs Alsaciens.

**MISSION D'APPRENTISSAGE DE JOSEPH,
PRÉSIDENT DE GAPM**



CONCERTATION TERRITORIALE AUTOUR DE LA FORMATION AGRICOLE

Durant la première année de OSCAgri, des forums locaux ont été organisés dans chaque district par Gescod et le CDP afin de réunir les agriculteurs et agricultrices, les OSC, les unions locales ainsi que les ONG locales pour échanger sur les besoins et les difficultés rencontrées autour de questions relatives à la formation agricole sur le territoire. Grâce à des diagnostics, du partage d'expertise et de l'accompagnement spécifique des volets bovin, avicole et production de maïs, les attentes en formations ont pu être mieux ciblées. Le but étant de participer au développement du territoire agricole, afin de renforcer les contributions de ces structures dans le dispositif et d'être reconnus comme OSC.

Ces échanges ont mis en avant l'importance de mettre en synergie les ressources de toutes les ONG actives sur le territoire, pour **renforcer le dispositif de formation professionnelle, avec l'appui technique des services déconcentrés de l'État (Chefs de Secteurs Agricoles, Direction Départementale de l'Agriculture et la Direction Départementale de l'Élevage)**. Cela permet la conception d'une **offre de formation agricole cohérente et diversifiée** sur l'ensemble du département.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES SOLUTIONS MISES EN PLACE À RETENIR



Les difficultés rencontrées

- Une mission d'expertise menée sur le thème de la formation professionnelle agricole lors du projet précédent et intégrée en tant qu'activité sous OSCAgri a permis de formuler des recommandations en vue de la mise en place du Centre. Initialement, le projet avait prévu d'appuyer la réflexion sur les formations à envisager, sur le financement et la gestion, ainsi que sur les modalités de sélection des participants. Suite aux événements de 2016 et à la crise politico-économique qui en a découlé, le centre de formation de Voka, qui avait été choisi et préparé, a subi de lourdes difficultés. Le centre n'a donc plus les capacités de développer et d'accueillir ce projet.
- La mobilisation des bénéficiaires reste une difficulté (difficulté pour le déplacement, difficulté de communication). Même en passant par les Présidents des Unions Locales et des Chefs de Secteurs, ils leur est difficile de se mouvoir pour informer et inviter les bénéficiaires concernés. Il y a également des difficultés de déplacement pour les apprenants par rapport à l'éloignement des villages, voire districts, en raison de l'entretien des routes actuel ne permettant pas une circulation aisée et praticable pour tous, en tout temps.
- La durée des formations reste un point sur lequel évoluer, puisqu'elle est aujourd'hui comprise entre 2 et 5 jours mais sans continuité ou niveaux précisés. Les bénéficiaires souhaiteraient du suivi et plus de pratique lors de ces formations, sur place, dans les Fermes Pilotes ou avec des ateliers spécialisés.



Les solutions mises en place

- Pour pallier le manque de pratique lors de la formation, des documentations plus visuelles (exemple des vidéos expliquant les soins bovins) ont été créées afin de dynamiser la formation.
- Pour faciliter la transmission des connaissances, les bénéficiaires d'une formation (exemple pour la transformation du manioc) ont pu à l'issue de celle-ci, organiser une session de sensibilisation dans leurs districts, permettant une diffusion plus large des apprentissages.



MAMAN ALBERTINE

PRÉSIDENTE DU GROUPEMENT « LES MAMANS MÂ KIPAKI »

« Les formations sur le soja se sont très bien passées, nous étions très contents pour ces formations. Nous avons appris comment préparer le terrain (mélanger le sable et l'argile, etc) et les techniques nécessaires de semis (quel écartement entre les grains, etc). Par rapport à la formation reçue, aujourd'hui nous sommes capables de cultiver le soja de manière autonome, de la préparation de terrain à la récolte, c'est l'avantage des formations. Nous apprécions avoir appris ces méthodes et savoirs. Nous allons vendre maintenant, mais avec l'aide de Gescod pour trouver les clients j'espère. C'est cette perspective que nous allons suivre, vendre la quantité produite pour pouvoir relouer la terre, financer les travaux en vue de faire une extension. Après, nous pourrions employer le soja dans l'alimentation. Et à ce niveau nous aimerions encore des formations sur le soja et sur sa transformation. On est ouvertes à l'apprentissage.» .

YVES MATONDO

RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE BOKO ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AFPP

« La formation dans le cadre de OSCAgri a conduit à l'amélioration qualitative et quantitative de la production par l'application des nouvelles connaissances, le développement d'un réseau, et in fine l'accroissement des revenus des populations rurales. Un grand nombre de participants a été atteint notamment du point de vue géographique. Nous autres fermes pilotes avons été associées à la définition des supports de formation et avons pris part à l'identification des formateurs et bénéficiaires. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



ASSOCIATION DES FERMES PILOTES DU POOL (AFPP)
TEL : +242 06.51.58.722 (COOPÉRATIVE AGRICOLE KIAZI 3) - LOUINGUI
TEL : +242 06.51.63.607 (MISSION CATHOLIQUE VOKA) - BOKO
TEL : +242 05.76.92.012 (GROUPEMENT MASSOUNDA)- BOKO
TEL : +242 05.52.61.547 (CEFPJP) - KINKALA
TEL : +242 06.64.54.248 (MBEMBA MALANDA) - KINDAMBA
TEL : +242 05.52.72.137 (GROUPE DIAF) - NGABÉ
TEL : +242 06.95.21.162 (AGRO ELEVA) - IGNIÉ
TEL : +242 05.62.26.777 (GROUPEMENT KIATAKOUKA) - GOMA TSÉTSÉ
TEL : +242 05.73.03.692 (GAPM) - MINDOULI



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE MAÏS DANS LE POOL

GESCOD CONGO – RETOURS D'EXPÉRIENCES : APPUI À LA
FILIÈRE MAÏS DANS LE POOL – 2022

La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur la structuration de la filière maïs dans le Pool. Dans l'objectif de sécuriser l'accès aux produits d'élevage, Gescod appuie l'accès à l'aliment de bétail, condition essentielle du développement de l'élevage des monogastriques (porc et volailles).

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

CONTEXTE AVANT-PROJET : QUELQUES ASPECTS DE LA PRODUCTION DE MAÏS DANS LE POOL

Le maïs est l'aliment de base pour différentes filières d'élevage, ce qui fait donc de cette production agricole un **enjeu stratégique**. L'accès à l'aliment de bétail passait initialement par un approvisionnement en matières premières (maïs) dans les départements limitrophes du Pool ou à l'étranger lié à la faiblesse de la production locale de maïs dans le département du Pool.

Les zones rurales du Pool étant enclavées, il était difficile de s'approvisionner en aliment de bétail ou matières premières importées. Il était donc particulièrement important pour les éleveurs de pouvoir s'approvisionner localement. OSCAgri intervient donc sur toute la filière :

- Production de maïs,
- Formulation des aliments,
- Approvisionnement des fabriques d'aliments en matières premières,
- Commercialisation vers les éleveurs.

Gescod et le CDP ont fait le choix d'appuyer la culture de maïs pour les raisons suivantes :

- Le maïs peut constituer jusqu'à 70% de la ration de l'aliment pour les volailles,
- Le maïs était déjà cultivé dans le département du fait de conditions favorables,
- Les fabricants d'aliments de bétail se heurtent à des problèmes d'approvisionnement en maïs. Le marché est donc important.



RÉCOLTE DE LA COOPÉRATIVE DE NGABÉ, 2022

La culture de maïs dans le Pool-sud est traditionnellement associée à d'autres productions (manioc, légumes), rarement en monoculture. Habituellement, la culture de maïs dans les bassins de production se fait surtout en forêt avec les techniques d'abatis brûlis. Le relief et les sols se prêtent difficilement à la mécanisation et aux grandes cultures, et la culture sans irrigation est aléatoire dans certaines zones du Département.

Remarque sur la pluviométrie et les rendements

La grande saison des pluies dure d'octobre à fin décembre, la petite saison sèche de janvier à mi-mars, la petite saison des pluies de mi-mars à début juin et la grande saison sèche de juin à fin septembre. La moyenne des précipitations annuelles dans le sud du Pool est de 1352 mm entre 2000 et 2012.

Suivant les méthodes d'implantation, les meilleurs rendements étaient de 25 à 50 fois la semence mise en culture (soit des rendements oscillants entre 500 kg et 1 tonne/ha). Pour comparaison, les rendements en maïs grain en Alsace (culture pure, avec fertilisation et irrigation) se situent autour de 10 tonnes/ha. La valeur ajoutée brute du maïs constitue une faible part du revenu des agriculteurs.

FORMATION DES PRODUCTEURS



Sensibilisation et sélection des producteurs

Avec l'appui des techniciens de la **Direction départementale de l'agriculture** (DDA) et sur la base de diagnostics agraires (conduits par Gescod), des zones de production de maïs sont identifiées. Des **réunions de sensibilisation** à la production de maïs sont organisées dans les 3 principaux bassins de production pendant les mois de juillet et août (soit 3 à 4 mois avant la mise en culture).

Lors de ces réunions, le technicien Gescod appuyé du technicien de la DDA et du représentant de l'Union locale, sensibilise les agriculteurs à l'intérêt de la production de maïs en mettant notamment en avant les besoins annuels des fabriques d'aliment de bétail. A l'issue des réunions de sensibilisation, les techniciens remplissent des fiches d'identification qui permettront de sélectionner les agriculteurs pour le suivi par la coopérative et Gescod, Ceci doit permettre à bien vérifier la cohérence entre la taille de la parcelle déclarée, la quantité de semence demandée et la technique culturale mise en œuvre (travail du sol, association ou culture pure).

D'une année sur l'autre, grâce au **travail de suivi** réalisé par les animateurs des fermes pilotes, l'analyse des quantités produites permet d'identifier les zones les plus productives. Avec OSCAgri, les deux zones identifiées lors du précédent projet ont été maintenues, et après diagnostic, la zone de Ngabé s'est ajoutée. Dans ces districts, l'accent est mis sur les agriculteurs issus des zones au meilleur rendement. Des **bâtiments de stockage** ainsi que des solutions pour **conserver la production** ont été créés dans ces trois zones.

Risques et difficultés

L'engagement des associés coopérateurs dans la superficie de production pose problème. De la théorie à la pratique les résultats changent et la récolte est moindre, en raison de la **non-mécanisation des procédés**. Les terrains varient également d'un district à l'autre, et la dépendance de la saison des pluies crée des variations d'un champs à l'autre. L'engagement signé au niveau des coopératives n'est donc pas respecté.

Parfois la totalité promise est produite mais n'est pas vendue intégralement à travers la coopérative (mais sur d'autres marchés).

Solutions mises en œuvre

Des formations sur la **gestion d'une coopérative** et sur les responsabilités et engagements que cela engendre ont été procurées par Gescod. Certains ont bien acquis ces principes mais la centralisation des informations sur la production au sein de la coopérative reste difficile, les dispositifs de suivi (fiches engagement, suivi, stock etc) sont toujours nécessaires pour le respect de ces contrats.

La coopérative a réussi à **restructurer les instances de gestion** en impliquant des **animateurs** par axes de production. Gescod n'intervient que pour un appui au suivi ou à l'organisation et l'administratif.

Production, distribution et recouvrement de semences améliorées

Le dispositif de mise à disposition de semences agit comme un fonds revolving. La semence distribuée est rétrocédée par un prélèvement sur la production de maïs, en fin de saison culturale et sert à doter des producteurs pour un prochain cycle. Le cycle de production de maïs démarre fin septembre/début octobre (lors des premières pluies) jusqu'en février/mars pour les récoltes.

Grâce aux coopératives de production de maïs (une à Ngabé et une à Mindouli), créées en 2019 suite aux difficultés de stockage identifiées lors des précédents projets, la semence est mise à la disposition des producteurs dans le courant du mois de septembre en contrepartie de la signature d'une décharge stipulant la quantité dotée, la date de livraison et un engagement à la rétrocéder en fin de cycle.

Du fait des conditions de conservation rudimentaires, un bâtiment d'une capacité de 200 tonnes a été mis en place dans ces deux districts permettant le stockage des semences, et la conservation de son pouvoir germinatif. La semence doit être produite peu avant sa distribution. Or selon l'approche envisagée par le projet, cette semence devait initialement être conservée pendant plusieurs mois avant d'être redistribuée puis ressemée. Les coopératives et les comités de gestion s'organisent entre eux pour gérer le stock des semences et d'approvisionnement. Pour s'approvisionner et faire face aux besoins de semences lors des bourses, il convient donc de s'appuyer sur des producteurs ayant effectué un second cycle de production, de février à juin. Cette approche permet de combler les lacunes relatives au stockage.



Risques et difficultés

Certains associés coopérateurs rencontrent des difficultés pour garder leur semence pour la campagne suivante pour des raisons financières. Cela peut donc fragiliser le système.

Solution mises en place

Un suivi de la période de semis jusqu'à la récolte a lieu par un technicien, ainsi qu'une sensibilisation continue sur l'importance de garder une partie de la récolte pour pouvoir la ressemer sur la prochaine récolte.

2

Objectif de la formation

La formation s'appuie sur la **connaissance des pratiques réelles des agriculteurs** et sur les données existantes quant aux potentialités des différentes zones. La formation ne vise pas la diffusion d'un itinéraire cultural unique mais à améliorer les pratiques de chacun en fonction de leurs objectifs et de leurs moyens de production (surface disponible, main d'œuvre, trésorerie), tout en insistant sur le respect de l'environnement à travers des vulgarisations des expériences culturelles hors forêt. L'approche doit **permettre au producteur de rentabiliser son investissement dans cette activité.**

Risques et difficultés

Les évolutions constatées de la production (exemple de la commune de Ngabé passage de 90T en moyenne de production annuelle en 2016 à près de 200T en moyenne de production annuelle depuis 2018) et des **rendements semblent démontrer la pertinence des formations** et du suivi de la coopérative et des techniciens. Toutefois, il convient de s'interroger sur les risques pesant sur les zones mises en production. En effet, une partie des bénéficiaires a tendance à privilégier l'exploitation des parcelles forestières. Or, le maintien des écosystèmes est un enjeu majeur, de long terme, quant à la pérennisation des systèmes de production agro-pastoraux.

Perspectives d'amélioration

Il paraît pertinent, dans le cadre de la poursuite du soutien à cette filière, d'intégrer une dimension **agro-écologique** plus importante dans le contenu des formations. De potentielles expertises pourraient être mobilisées afin de définir un modèle de production en savane adapté aux pratiques des paysans mais aussi aux enjeux liés à la lutte contre la déforestation.

Une légère amélioration de la part de certains producteurs est à noter. Quelques producteurs ont réalisé que le respect de la savane ou des zones forestières était essentiel. Pour le respect de l'environnement, les producteurs sont incités à travailler dans la savane. Le moukouna (une légumineuse) est cultivé d'abord dans la parcelle, pour ensuite ajouter le maïs. Les légumineuses fixent l'azote de l'air dans le sol participant à leur fertilisation, ce qui permet d'éviter de travailler dans les forêts et dans des zones de plus en plus éloignées. La **maîtrise de la fertilité est un des enjeux forts** du maintien des cultures sur les parcelles de savane.

FORMATION DES PRODUCTEURS

3 formation des animateurs

Les animateurs des fermes pilotes (1 à 2 par ferme) sont sélectionnés pour leur connaissance du district et leur expérience dans la culture de maïs et l'élevage avicole. Ils ont un niveau d'étude suffisant (bac ou technicien) et savent conduire une motocyclette. Gescod s'appuie sur le **réseau de l'Association des Fermes Pilotes du Pool** à travers des formations pour le suivi des producteurs en les sensibilisant aux méthodes de suivi-conseil et à l'utilisation des fiches de suivi. Pour faciliter le suivi des producteurs, Gescod a doté chaque ferme pilote d'une motocyclette.

Risques et difficultés

L'éloignement avec les associés coopérateurs, qui se situent dans différents territoires, cause des difficultés pour transporter le maïs dans les différents lieux de stockage.

La question des quantités de maïs intégrées dans la transaction n'est à ce jour pas traitée dans les contrats, les aléas tant sur la production que sur les moyens financiers des acheteurs étant encore trop importants. Enfin, les fournisseurs d'intrants (intrants pour la fabrication d'alimentation animale) présents sur Brazzaville essentiellement ne se déplacent pas sans prise en charge financière.

Perspectives d'amélioration

Avec l'appui de Gescod, les coopératives ont trouvé le soutien de partenaires techniques ou institutionnels, comme les chefs de secteur agricole. Mais il pourrait être envisagé de partiellement déléguer des rouages du système à des opérateurs privés en responsabilisant les fermes pilotes (production de semence, organisation des bourses, dotation de la semence sous forme de crédit revolving).

Pour assurer la stabilité de la filière, il est préférable de maintenir des échanges au sein du département. Le soutien à la filière pourrait se focaliser entre autres sur la capacité à anticiper les volumes produits par les agriculteurs et les moyens d'acquisition des acheteurs.



TRAVAIL COLLECTIF D'UN TERRAIN EN SAVANE

4

Les visites de suivi technique par les animateurs

2 visites doivent être effectuées par cycle de production (chaque visite correspond à un stade particulier du cycle). L'animateur doit vérifier que la culture a un développement normal et que le producteur a effectué les bonnes opérations. L'animateur conseille le producteur dans ses activités et lui explique comment éviter/surmonter d'éventuels problèmes. Les associés coopérateurs, avec les formations, ont **pris la main dans le cycle de production**, et ont moins besoin de visite durant la période de croissance. En cas de difficultés majeures, l'animateur est tenu de prévenir le technicien Gescod, qui effectuera une visite complémentaire avec le chef de secteur agricole si nécessaire.

Les visites ont vocation à :

- **1ère visite** : juste après la réalisation des semis, vérifier le travail exécuté par le producteur (date des semis, espacement, fertilisation), estimer les surfaces et la consommation de semences et **apporter des conseils techniques** afin d'améliorer le rendement de sa production à venir.
- **2e visite** : avant la récolte, vérifier les quantités produites et leur conditionnement, évaluer le rendement et préparer la collecte. Un rappel sera également fait concernant la rétrocession de la semence (avant la visite de terrain, vérifier les quantités dues pour les communiquer au producteur).

Remarque sur le dispositif de suivi par les fermes pilotes

L'intérêt de suivre les producteurs de maïs via les fermes pilotes est qu'elles sont aussi les acheteurs de la production. Elles ont donc un intérêt personnel à ce que la production soit importante. La qualité de leur suivi est donc un élément essentiel pour garantir une bonne production et une collecte bien organisée.

Risques et difficultés

Il arrive que le producteur ne sache pas quand semer son maïs suite à la saison des pluies qui varie maintenant d'une année sur l'autre. La culture dans ce cas risque de ne pas bénéficier de suffisamment de pluie.

Des difficultés d'ordre logistique ou organisationnel sont aussi observées. Les parcelles sont éloignées et difficiles d'accès.

Solutions mises en œuvre

Le technicien agricole Gescod supervise le calendrier de l'animateur et l'appuie dans son organisation. Au moment de l'identification des bénéficiaires, l'un des critères de sélection renvoie à l'accessibilité des zones de production.

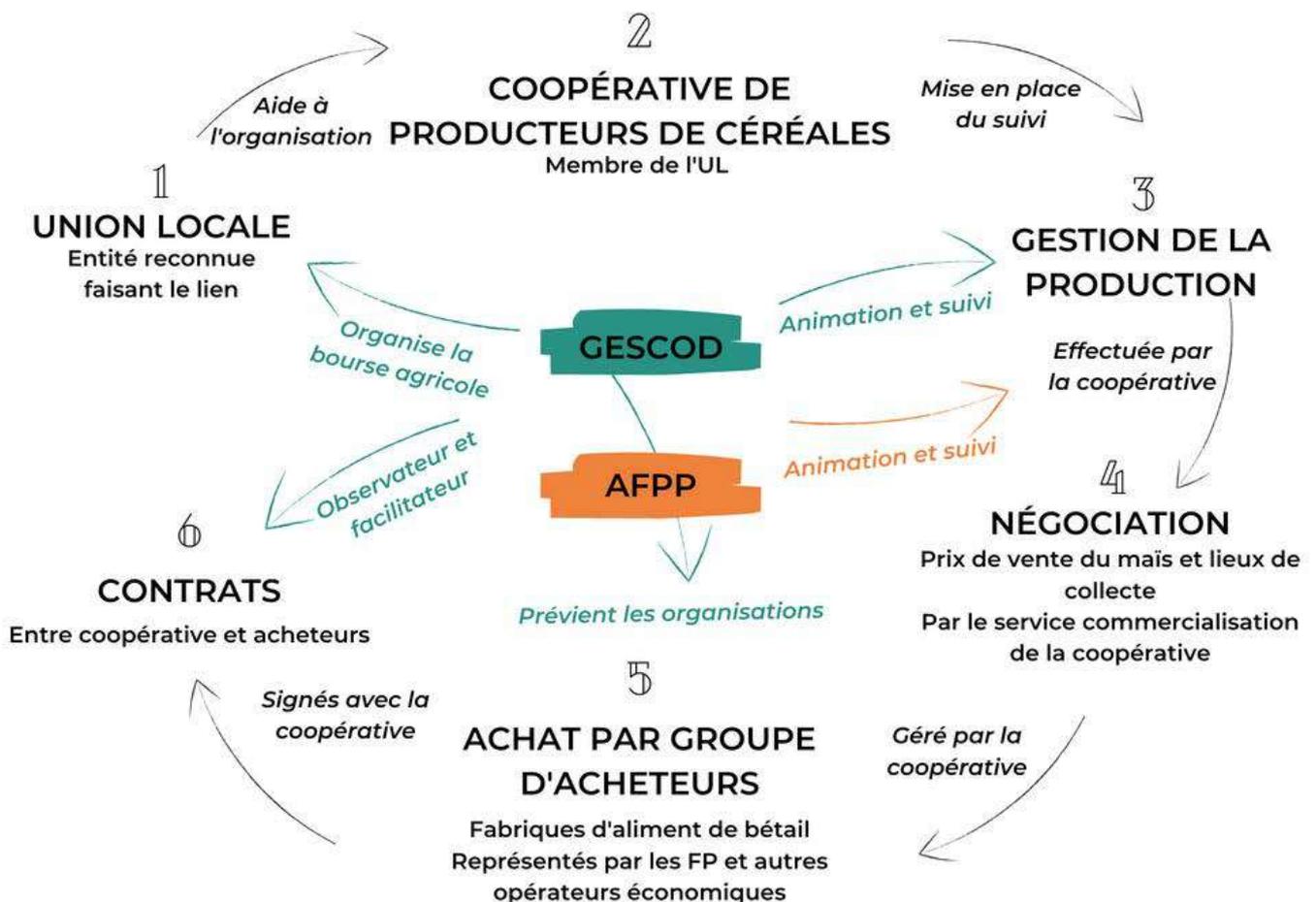
Relativement aux besoins des producteurs et pour servir de supports, des fiches techniques ont été élaborées sur la culture de maïs : culture pure, association maïs manioc, association maïs haricot. Ces fiches permettent également des analyses techniques et économiques, pour savoir quand l'activité deviendra rentable et comment.

ORGANISATION DES BOURSES AGRICOLES ET DÉROULÉ DES TRANSACTIONS

Les bourses visent à **promouvoir la commercialisation des productions agricoles**, en favorisant la mise en relation de l'offre et la demande locale, en circuit court. Cela a pour objectif de satisfaire les besoins en matières premières des opérateurs de la zone. Elles sont organisées en début de campagne agricole, au moment de la remise des semences, et réunissent dans chaque district les producteurs et les acheteurs de maïs (en l'occurrence les fermes pilotes qui fabriquent l'aliment de bétail). Les bourses contribuent ainsi à :

- **Faciliter l'accès à l'information** sur les prix, donner de la visibilité aux opérateurs économiques ;
- Favoriser la **compréhension du marché** par les producteurs : connaître les attentes des acheteurs en termes de qualité, quantité, variété, conditionnement ;
- Permettre un échange direct entre les acteurs, **renforcer leur sentiment d'appartenance à un réseau** ; contribuer ainsi à structurer la filière et organiser les professionnels sur le territoire ;
- Formaliser les échanges par la **signature de contrats commerciaux** : donc d'installer une confiance entre les partenaires et de pérenniser les relations commerciales, dans un contexte encore marqué par les conséquences de la guerre civile ;
- Définir des **points de collecte optimaux**.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT D'UNE BOURSE AGRICOLE VIA LA COOPÉRATIVE



ORGANISATION DE LA COLLECTE ET ACHAT DE LA PRODUCTION PAR LA COOPÉRATIVE

La collecte représente l'un des principaux défis du cycle de production. En raison de son coût, elle doit être optimisée afin de ne pas trop renchérir le prix initial du maïs dans le but de maintenir sa compétitivité vis-à-vis des productions importées ou issues des autres départements.

Pour cela, les différentes productions de maïs doivent être conditionnées et disponibles au même moment pour assurer la collecte. Les producteurs doivent donc faire les récoltes simultanément.

Dans le cadre de la mise en place des coopératives, des axes de production ont été définis en amont. Chaque producteur d'une même zone s'organise pour mettre les productions au même endroit. Cela facilite l'organisation de la collecte et la vente de la production.

A Engagement des associés

Une fois que les associés se sont engagés à une superficie donnée, ils doivent s'engager à verser la part sociale équivalent à 25 000 FCFA par hectare. Cet argent est transmis à la coopérative pour la gestion de la production.

C Collecte de la production

Le chargé de commercialisation de la coopérative, prend contact avec de potentiels clients, pouvant venir acheter le maïs directement au bâtiment de stockage. Pour la vente de maïs, les coopératives fixent les prix au kilo avec les producteurs. La coopérative est libre d'augmenter le prix ou de faire des négociations. Les fonds sont répartis en fonction de la quantité produite par associé coopérateur. Si les revenus sont plus conséquents, l'argent peut être redistribué ou investi dans des équipements ou épargné pour des besoins futurs.

B Gestion des productions

Chaque coopérative a mis en place un **comité de gestion**. Celui-ci est en charge de planifier et d'effectuer les visites dans chaque zone de production. Une fois le maïs récolté, **les associés coopérateurs s'organisent par axe de production** pour rassembler la récolte de maïs et passer à l'étape de l'égrainage. Le responsable de l'égraineuse établit un calendrier et fait appel aux associés coopérateurs par axe pour faire égrainer le maïs le même jour.



ACHAT DU MAÏS

Risques et difficultés

L'éloignement des zones de production et des unités de transformation représente le principal défi du soutien à la filière. **Les zones les plus productives se trouvent en effet excentrées** vis-à-vis des axes de communication routiers. Certains bassins de production se retrouvent enclavés, et les producteurs dans ces bassins sont eux-mêmes disséminés, ce qui constitue une contrainte majeure pour la collecte du maïs en fin de saison.

Le coût de transport d'une manière générale reste prohibitif et parfois les volumes de maïs acheminés par les producteurs sur les différents points de collecte sont trop faibles pour que soit rentable la mobilisation d'un véhicule de transport.

Le lien entre acheteurs et producteurs n'est pas maintenu ce qui entraîne un manque de diffusion et d'évolution de la production (maladie sur le maïs, etc). Le risque réside parfois dans le fait que l'accord initial n'est pas respecté,

Perspectives d'amélioration

Accompagner les acheteurs et à terme les producteurs sur **l'accès au crédit** permettrait de disposer d'une trésorerie suffisante pour acheter la matière première et financer son transport.

La fidélisation des acheteurs autres que les Fermes Pilotes est un enjeu pour les coopératives afin de maintenir l'équilibre financier de la filière, à travers une meilleure organisation de la production et une stabilité de celle-ci. L'esprit coopératif et d'appartenance à une collectivité doit être mieux intégré, grâce à des sensibilisations et de l'accompagnement. Il serait intéressant d'ouvrir des échanges entre structures similaires africaines.

Le maillon manquant à cette filière est le transport ; il conviendrait de définir un contrat avec un transporteur afin de l'intégrer la filière et de faciliter la commercialisation de maïs.



COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES DE
MINDOULI

LES LEÇONS APPRISSES ET LES CONSEILS À RETENIR DE CE PROJET



Les points forts

- Présence sur toute la filière de production de maïs : production de semences, distribution, accès aux intrants, négociation des prix, suivi-conseil technique des producteurs, collecte, commercialisation ;
- Appui à tout type de producteur de maïs : les formations concernent aussi bien les petits producteurs avec association culturale que les plus gros en culture pure ;
- Structuration de la filière, économiquement et techniquement, grâce à un lien étroit entre producteur - encadreur - acheteur, sans introduire de biais dans les relations commerciales (aucune activité n'est subventionnée, seule la mise en relation acheteur/producteur est facilitée) ;
- La construction des bâtiments de stockage ainsi que la mise en place d'une entité de gestion (une coopérative) est une réelle avancée, permettant l'indépendance des producteurs ;
- Une autonomie se remarque de la part des agriculteurs, grâce au fonctionnement interne des coopératives. Ils ne dépendent plus de Gescod pour les semences, et peuvent donc gérer leurs productions de façon autonome ;
- Avec la coopérative, les animateurs et les producteurs arrivent à évaluer la production attendue, ce qui permet une meilleure anticipation pour la vente.



Les pistes d'amélioration

- La complexité du travail de suivi des animateurs des fermes pilotes : le problème organisationnel se remarque pour élaborer des rapports de suivi-conseil ;
- Les risques liés au transport restent présents du fait des difficultés d'accès à certaines zones de production et la complexité logistique de la collecte sur de petites quantités, non rentable pour les acheteurs ;
- Les risques sur l'engagement de l'associé coopérateur créent une limite sur le processus de production et d'achat ;
- Le terme « coopératif » et les mécanismes associés sont difficilement appropriés par les acteurs, par manque d'expériences similaires préalables.

Conseils et leçons apprises

Un bon processus de sélection :

- Sélectionner par la coopérative le nombre de producteurs qu'il est possible de suivre avec les ressources humaines et moyens de déplacements existants, avec un engagement réel en part sociale;
- Sélectionner des fermes pilotes et animateurs compétents et établir une relation de confiance;

Un bon encadrement technique :

- Les producteurs doivent être bien formés, le suivi doit avoir un réel intérêt pour le producteur qui peut suivre des conseils pertinents;
- Les techniciens Gescod doivent bien encadrer les animateurs et vérifier leur travail de suivi-conseil;
- La gestion en coopérative permet l'encadrement des activités et des producteurs, dans le respect de règles, d'engagement et de calendrier commun, afin de favoriser leur autonomie.

Responsabiliser les fermes pilotes dans la collecte et l'achat de la production et associer les acteurs publics :

- La collecte est gérée par la coopérative, les fermes pilotes ne sont engagées que dans l'achat de la production;
- Les partenaires publics, le Conseil départemental en tête, peuvent appuyer le processus de transport.



LIKIBI KIKOU JÉRUS

PRÉSIDENT COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE MAÏS DE NGABÉ

« Avant la création des coopératives agricoles, nous étions dispersés. Grâce au CDP et à OSCAgri nous avons pu nous développer avec l'aide de formations. Les producteurs sont aptes maintenant à la gestion. Avant, à tout moment les producteurs produisaient mais il n'y avait pas forcément de preneurs. Avec ce projet nous avons constaté que certains éleveurs avaient besoin, mais ne trouvaient pas de produits céréaliers. De là est née la congrégation producteurs éleveurs. Actuellement nous rencontrons certaines difficultés, car les producteurs sont déçus de l'année passée et ont travaillé maigrement cette année. Nous sommes obligés de vendre à bas prix faute de preneurs. Il faut donc l'amélioration des conditions de travail dans cette filière. Bien qu'il y ait eu un accroissement de la production de maïs au fil des années, les producteurs ont besoin d'être renforcés au sujet des techniques de lutte contre les maladies et les ravageurs du maïs, de véritables fléaux non maîtrisés par les agriculteurs. Il n'y a pas de carence niveau production mais plutôt niveau rendements. »

OLGA BIAMPANDOU

PRODUCTRICE DE MAÏS ET ASSOCIÉE COOPÉRATRICE DE MINDOULI

« Pour la filière du maïs, elle se développe plutôt bien. Avec le projet OSCAgri, le changement qu'il y a eu est qu'on a privilégié les poussins des autres fermes qui viennent nous donner les commandes. Au niveau du maïs plus particulièrement, nous pouvons le produire localement car avant ça ne venait que de Brazzaville ou de la Bouenza. Nous sommes capables de le faire, c'est un acquis pour les groupements GAPM, grâce au projet. Les coopératives sont les maisons des paysans, on peut stocker nos productions dans ces deux locaux et les gens viennent acheter directement, ça nous facilite la tâche. Dans cette coopérative je fournis le maïs, je travaille dans mes champs pour aider ceux qui viennent acheter. Mais pour bien faire les champs, il nous manque des tracteurs surtout, comme à la Bouenza ou dans le district d'Igné. Sans, c'est difficile de faire beaucoup d'hectares, on doit dépenser beaucoup d'argent et d'énergie. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEREALES DE NGABÉ
TEL : +242 06.515.83.42

COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEREALES DE MINDOULI
TEL : +242 06.684.82.95



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.





MENTORING DES FERMES PILOTES

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : MENTORING DES FERMES PILOTES - 2022

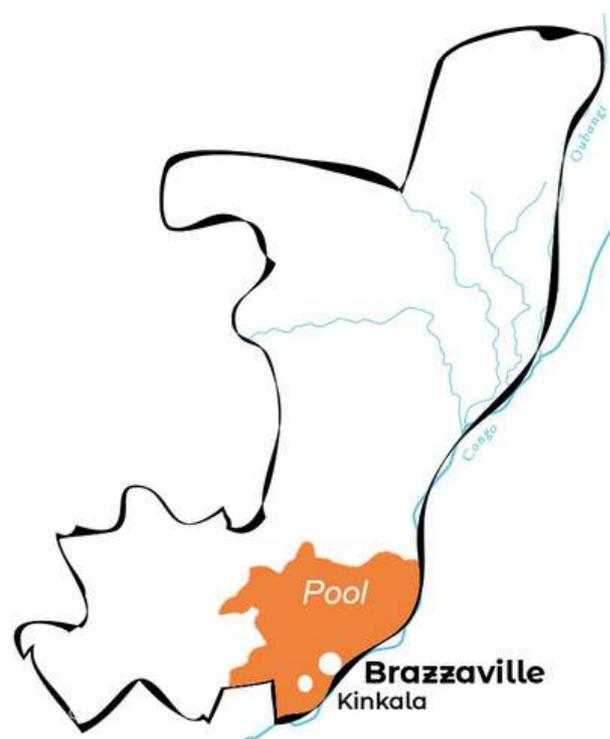
Au fil des années de collaboration entre les acteurs alsaciens et le CDP, le réseau des Fermes Pilotes (FP) dans le département s'est développé. Les FP possèdent plusieurs missions (voir la fiche sur le renforcement des fermes pilotes) et une nouvelle fonction s'est ajoutée depuis 2020 : le mentoring. Il s'agit d'une relation d'entraide et de soutien entre chaque ferme pilote. Elles jouent un rôle pivot en étant à la fois les interlocuteurs des producteurs du Pool et à la fois des partenaires institutionnels, et notamment du Conseil Départemental. Un lien profond unit les fermes pilotes, l'AFPP (Association des Fermes Pilotes du Pool) et les acteurs économiques et institutionnels du Pool.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

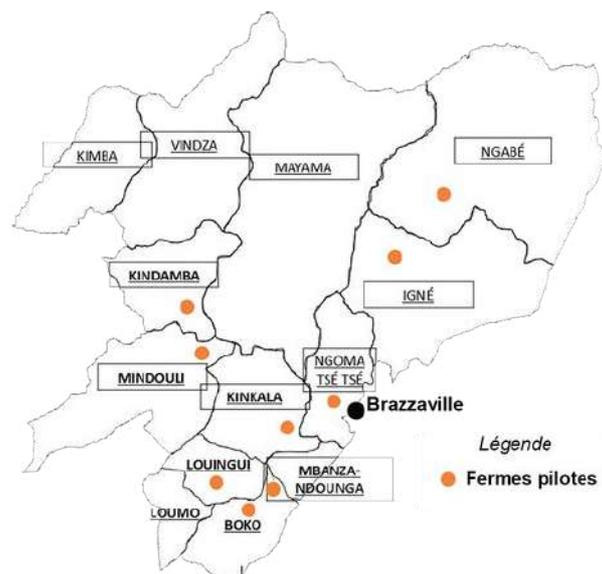
Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

QU'EST-CE QU'UNE FERME PILOTE ?

Les Fermes Pilotes ont **la motivation de s'investir dans le développement de leur exploitation mais également de leur territoire**. Ces fermes se démarquent par leurs infrastructures et leurs ressources humaines, et pratiquent au moins l'une des activités concernées par le projet (structure de production : élevage avicole ou bovin, production céréalière) et fabriquent de l'aliment de bétail pour leur propre élevage et pour la commercialisation (structure de transformation). En tout, 9 fermes correspondant à ces critères ont été sélectionnées et soutenues dans le cadre des projets, une par district. La proximité sur les territoires est importante, car elle permet d'assurer plus facilement le travail de suivi et d'accompagnement de la part des fermes auprès des bénéficiaires et de favoriser des échanges basés sur la confiance, ce qui constituait au démarrage du projet un défi important.



LE RÔLE DU MENTORING

Avec la création en 2017 de l'AFPP, l'objectif était de regrouper les achats des exploitations agricoles mais également d'échanger sur leurs expériences. Ces fermes, **désignées comme pilotes (ou modèles)**, sont à la fois **des opérateurs économiques** (gestion de leur propre ferme) et des **agents de développement local** (formation et accompagnement d'autres structures). Cette double mission endossée par les fermes pilotes permet d'amorcer le développement économique et local de leurs districts, **améliorant la souveraineté alimentaire et promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC**. Chaque ferme pilote a les mêmes rôles, mais ils s'intensifient aujourd'hui, de par la nécessité de se développer et de continuer à faire progresser leurs exploitations de la meilleure manière qu'il soit. Les représentants des Fermes Pilotes ont donc **besoin de sensibilisation et de formations** sur des thèmes précis qui concernent leurs fermes, leur bétail, leur culture.

Définition Mēntoring :

Compagnonnage des personnes les plus expérimentées vers celles moins expérimentées, impliquant un transfert de connaissances et un suivi régulier

C'est là que le **mentoring** entre en jeu, puisqu'il permet à ce réseau de fermes pilotes **d'échanger entre elles de façon professionnelle et ciblée selon les besoins exprimés par chaque membre**. Afin de faire connaître et développer le réseau des Fermes Pilotes, il est régulièrement sollicité par Gescod pour participer à des séminaires nationaux autour de l'agriculture.

L'**objectif étant que chaque district ait une Ferme Pilote, il est important d'y développer l'encadrement et l'enseignement** à travers le mentoring, afin de faire grandir ce réseau. Par exemple, une nouvelle ferme pilote a vu le jour à GomaTséTsé. Sa directrice a été épaulée notamment par la FP de Boko. Plusieurs rencontres ont permis d'échanger sur les pratiques et les façons de faire pour qu'elle se développe, et que les connaissances soient transmises dans ce district. D'une ferme pilote à l'autre les savoirs se transmettent grâce aux rencontres, aux séminaires, aux formations. Concrètement, entre 2018 et 2022, **19 rencontres organisées par Gescod ont eu lieu, comptant 94 participants en tout (dont 7 femmes seulement)**, à cela s'ajoutent plusieurs autres rencontres organisées par le réseau lui-même.

ZOOM SUR UNE EXPÉRIENCE DE MENTORING



LE POULLAILLER TRADITIONNEL DE LA FERME PILOTE DE GOMATSÉTSÉ

Dans le district de GomaTsétsé, au village de Dzoumouna, une agricultrice a rejoint le réseau des fermes pilotes et bénéficie du mentoring mis en place par le projet OSCAgri. Sa **ferme regroupe le maraîchage et l'élevage avicole de quelques poules locales**. La ferme étant encore petite et artisanale, les **techniques d'élevages restent traditionnelles**. De **forts conseils sur la production et sur son exploitation sont nécessaires et rendus possibles grâce à cet échange** et notamment au suivi du responsable de la Ferme pilote de Boko.

La question de l'alimentation pour bétail était au cœur de ses préoccupations, car comme souvent, les aliments viennent de Brazzaville et ont un coût élevé. **Lors des formations et des accompagnements de mentoring, ces questionnements ont été posés** et des techniques d'alimentation à faire de manière semi-artisanale lui ont été proposées, comme par exemple l'utilisation des écorces de tubercules de manioc pour nourrir le bétail. De plus, les matériaux utilisés pour construire les poulaillers sont locaux et traditionnels. En gardant cette identité artisanale, les autres exploitants agricoles ont apporté une expertise pour aider à améliorer les conditions de fabrication et de gestion de sa ferme. L'avantage **d'être épaulé par les autres fermes pilotes permet de transmettre les informations et d'être dans une logique d'entraide**. C'est également une transmission d'expériences et d'expertises, tout en étant des lieux de démonstration (tenues par les représentants des FP). La fin du projet, soit une durée de **deux mois environ, était consacrée à cette ferme pilote afin de la développer et de la faire grandir**, suite à sa récente participation, et pour créer une nouvelle dynamique dans ce réseau.

TROIS AXES IMPORTANTS

Le savoir évolue grâce aux recherches et aux transmissions de connaissances. Il y a **trois aspects importants qui se démarquent dans ce processus de mentoring** :

La pédagogie

Le fait de transmettre ses connaissances théoriques et ses réflexions à un autre agriculteur: le dialogue étant plus facile d'un exploitant agricole à un autre issu du même domaine. La répétition est parfois nécessaire pour que ce soit clair et compréhensible afin d'intégrer ces apprentissages dans son quotidien.

L'aspect technique

De manière concrète, une ferme pilote ou un professionnel enseigne les techniques et les marches à suivre pour utiliser une machine, un équipement particulier. Les méthodes doivent être précises, illustrées par de la pratique lors de la démonstration afin qu'elles puissent être reproduites aisément pour chaque bénéficiaire.

L'aspect commercial

La gestion d'une exploitation peut être difficile et amène à des besoins précis d'organisation et de structuration afin de suivre au mieux son évolution interne. Les techniques de gestion et de commercialisation sont enseignées lors de formations spécifiques pour les agriculteurs. A travers ce réseau de FP, les agriculteurs s'informent mutuellement de leurs productions, ce qui favorise les échanges commerciaux internes au réseau (échange monétaire ou troc).

ILLUSTRATION D'UNE EXPÉRIENCE PLUS LARGE DE MENTORING

Lors d'un voyage à **Songhaï au Bénin**, deux responsables de fermes pilotes , accompagnés par deux techniciens agricoles de l'équipe, ont découvert de **nouvelles techniques sur la gestion de filière ainsi que sur la question de la nutrition animale**. Rencontrant d'autres agriculteurs, avec d'autres capacités et connaissances, les échanges ont été riches de savoirs. A leur retour, et **lors de rencontres mentoring organisées, certains de ces thèmes ont été abordés, étudiés et développés** au sein de cette union des fermes pilotes du Pool.

L'un de ceux-ci a donné le point de départ à ce mentoring : **la transformation du soja pour en faire un aliment du bétail**. L'idée d'un procédé artisanal de cuisson à vapeur du soja a été étudié et développé par les équipes du projet. Le **but étant de mettre en place un équipement de traitement thermique (cuiseur vapeur) du soja, fabriqué localement et à un coût abordable** (cf fiche technique sur ce procédé).



DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION DU CUISEUR VAPEUR À SOJA PAR LE RÉSEAU DES FERMES PILOTES

Cette expertise et ce développement ont été permis grâce à l'apprentissage dans d'autres fermes. Il ont ensuite été transmis lors de rencontres, comme ce fut le cas en janvier 2022 qui avait pour thème les différentes formulations d'aliment de bétail.

LES POINTS POSITIFS ET LES PISTES D'AMÉLIORATION À RETENIR



Les pistes d'améliorations

- Le manque d'échanges pratiques plutôt que théoriques : exemple du broyeur mélangeur ou du cuiseur vapeur soja, où la technique se transmet concrètement.
- Les fermes pilotes sont demandeuses de main d'œuvre et d'échanges plus longs. Pouvoir accueillir des étudiants agricoles lors de leurs temps de « congés » pour continuer à les former au sein de ces exploitations serait une façon de continuer à enseigner et à apprendre de nouvelles méthodes pour assurer la stabilité et le développement de sa ferme.
- En raison du problème d'accessibilité des districts et d'éloignement, les fermes pilotes n'organisent que très peu de rencontres entre elles, si elles ne sont pas initiées par les techniciens du projet.
- Le financement pour appuyer les actions et le développement fait défaut. Si chaque ferme pilote pouvait avoir des initiatives internes, cela permettrait de développer le réseau et de le faire grandir à travers le soutien d'appel à projets.



Les leçons à retenir

- Un réel engouement a été suscité, traduit par un grand intérêt de la part des agriculteurs locaux, qui ont donc de plus en plus pris part aux fonctions et aux activités de ce domaine, permettant la reconnaissance de ce réseau par les autorités du Pool et autres ONG (sollicitations de l'AFPP pour des formations techniques).
- Le principe d'échanger et transmettre ses connaissances séduit. Les techniciens de l'équipe observent et témoignent de l'intérêt de chacun lors des rassemblements mentoring.
- A travers les rencontres mentoring, l'appartenance au réseau s'est renforcée, chaque FP s'étant nourrie des expériences et échanges avec les autres. Une réelle solidarité s'est développée permettant de prendre de l'ampleur ensemble.
- Le but premier étant d'encourager la production et la transformation locale à travers notamment l'alimentation animale (transformation du maïs) pour impacter durablement la disponibilité en œufs de table dans le Pool, est un objectif atteint.



PÈRE DANIEL NKOUKA
PRÉSIDENT DE L'AFPP ET RESPONSABLE
DE LA FERME PILOTE DE KINKALA

« Chaque personne, avec son parcours et des âges différents a des préoccupations et des connaissances différentes à partager. C'est le but du mentoring. Grâce à cela, les fermes pilotes deviennent plus égales, plus stables les unes avec les autres. Les connaissances restent, et se transmettent.

Les fermes pilotes sont des affaires de famille, l'apprentissage se transmet de génération en génération. Mais il faut apprendre avant de transmettre. Les éleveurs peuvent travailler plus et différemment, les fermes pilotes suscitent les connaissances du métier, l'intérêt se développe et donc le chômage baisse. ».

MONIQUE BAKOUETELA
RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE GOMA TSÉTSÉ



« Ce projet de mentoring, avec les équipes du projet, ça nous a réveillées, nous les femmes on était dans l'ignorance, maintenant on est actives. Avec le mentoring mis en place, j'ai pu participer à des formations pour savoir comment créer ou diversifier l'alimentation pour bétail par exemple, ça m'a aidée. J'ai appris comment me servir des tubercules et des écorces de manioc dans ma ferme. Mon souhait est que ma ferme devienne un centre de ressources pour mon district, un lieu de rencontre et surtout de transmission, pour tous, femmes, jeunes filles et hommes. ».

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



ASSOCIATION DES FERMES PILOTES DU POOL (AFPP)
TEL : +242 06.51.58.722 (COOPÉRATIVE AGRICOLE KIAZI 3) - LOUINGUI
TEL : +242 06.51.63.607 (MISSION CATHOLIQUE VOKA) - BOKO
TEL : +242 05.76.92.012 (GROUPEMENT MASSOUNDA)- BOKO
TEL : +242 05.52.61.547 (CEFPJP) - KINKALA
TEL : +242 06.64.54.248 (MBEMBA MALANDA) - KINDAMBA
TEL : +242 05.52.72.137 (GROUPE DIAF) - NGABÉ
TEL : +242 06.95.21.162 (AGRO ELEVA) - IGNIÉ
TEL : +242 05.62.26.777 (GROUPEMENT KIATAKOUKA) - GOMA TSÉTSÉ
TEL : +242 05.73.03.692 (GAPM) - MINDOULI



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



PAYSAN ! POURQUOI PAS MOI ?

GESCOD CONGO – RETOURS D'EXPÉRIENCES : PROJET "PAYSAN !
POURQUOI PAS MOI ?" – 2022

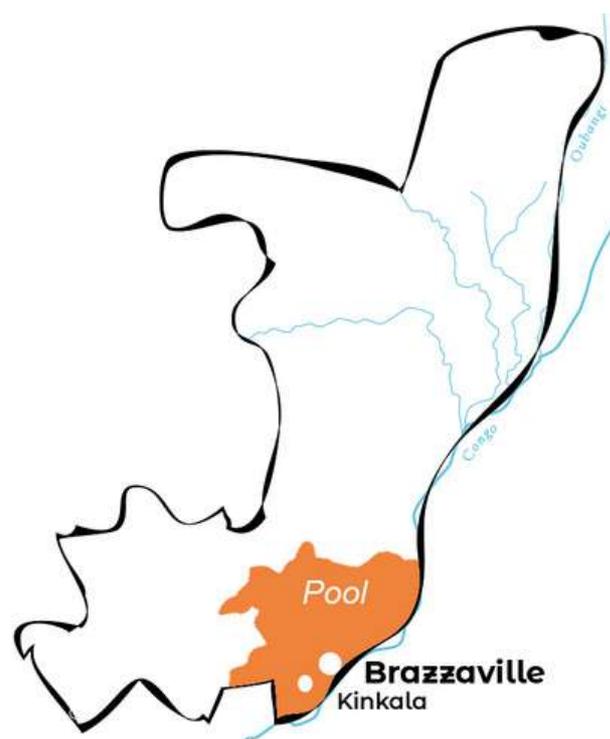
Dans le département du Pool, la population agricole vieillit et les jeunes s'orientent de moins en moins vers les filières paysannes. Le projet « Paysan ! Pourquoi pas moi ? » (PAPPM) a pour but d'attirer les jeunes vers ces métiers, afin de lutter contre la dépendance alimentaire et le chômage des jeunes au Congo par le développement d'une agriculture familiale et professionnelle.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

COMMENT CETTE EXPÉRIENCE EST NÉE ?

Un technicien agricole de Gescod a effectué une mission en France, dans la ville de Ribeauvillé, partenaire majeur, et un point a retenu son attention : **l'investissement et l'ancrage des jeunes dans le monde agricole**. A son retour et lors de la période de confinement liée à la Covid, l'idée du projet « Paysan ! Pourquoi pas moi ! » a vu le jour. Pour lutter contre la dépendance alimentaire au Congo, et diminuer le chômage de la jeunesse rurale, ce projet a pour but **d'éveiller les jeunes aux métiers agropastoraux**, qui ont de l'avenir dans le pays, grâce au développement d'une agriculture familiale et professionnelle. Le projet PAPPIM est porté directement par l'UDOPP qui est appuyé par Gescod et il est financé par l'Ambassade de France au Congo.

LES OBJECTIFS SONT CLAIRS

- Promouvoir le métier d'agriculteur auprès des jeunes ruraux
- Informer les jeunes congolais sur les opportunités économiques du secteur agricole
- Informer les jeunes porteurs de projet sur les étapes de concrétisation d'un projet agricole
- Initier une politique pérenne favorisant l'installation des jeunes en agriculture
- Renforcer l'implication des acteurs dans le monde paysan



FORMATION DANS LES FERMES PILOTES

Ce projet PaPPIM est ouvert à tous les jeunes porteurs de projet, voulant évoluer dans le monde agricole. La **diversité et l'ouverture d'esprit** sont primordiales pour ce type d'expérience, tant **au niveau des maîtres de stage, de l'exploitation, des échanges entre districts et des jeunes accueillis**.

UNE EXPÉRIENCE EN 4 ÉTAPES

ÉTAPE 1 : SENSIBILISER LES JEUNES !

Qui ?

Tous les jeunes faisant parti du Pool **âgés de 18 à 35 ans**, de tous les districts du département.

Tendre vers **la parité est essentielle**, les femmes, les jeunes filles mères sont les bienvenues. Sur l'édition pilote, développée du 15 octobre 2020 jusqu'au 7 décembre 2021, on comptait **34 hommes et 16 femmes**.



JOURNÉES DE SENSIBILISATION

Comment ?

A travers **14 journées de sensibilisation** dans tous les districts de décembre 2020 à janvier 2021, plus de **500 jeunes ruraux ont été sensibilisés aux métiers de l'agriculture**. Un document de formation a été mis en place pour expliquer en quoi le métier de la terre est important. «*La Terre ne trompe pas, le métier d'agriculteur est un métier comme un autre*». Il est important de rappeler que **le Congo est une terre d'agriculture**. Le pays dispose de **plus de 10 millions d'hectares de terres cultivables disponibles**. Le but de ces sensibilisations est de **revaloriser l'identité paysanne et démontrer qu'agriculteur est un vrai métier**, porteur de sens et d'avenir. Cela s'appuie notamment par des témoignages de jeunes agriculteurs déjà dans l'activité. Pour beaucoup, l'agriculture est un héritage familial, se transmettant de parents à enfants. Les nouvelles générations souhaitent apprendre davantage, et ont conscience que des formations sont nécessaires.

Dans quel but ?

Construire et développer leur propre projet d'exploitation ! L'intérêt est de **prouver que l'agriculture représente un métier d'avenir**. Ces sensibilisations ont porté leurs fruits pour cette première édition, malgré quelques difficultés rencontrées.

Certaines candidatures dépassaient l'âge limite, la jeunesse ne s'arrête pas à 35 ans dans l'esprit de nombreux congolais.

Les présidents des unions locales ont eu du mal à identifier des candidats à cause de l'éloignement et des difficultés d'accès en milieu rural.

ÉTAPE 2 : LA SÉLECTION POUR UN STAGE D'IMMERSION

Comment ?

La sélection s'est déroulée par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt, **en fonction des projets détaillés et expliqués par les jeunes**. Des informations générales, un texte exposant sa motivation et l'intérêt pour le projet proposé, ainsi que l'importance d'effectuer le stage en dehors de son district sont demandés. Des entretiens avec le comité de sélection pour affiner et vérifier le dossier ont eu lieu.

Sur la totalité des jeunes sensibilisés, seulement **50 jeunes porteurs de projets ont été retenus**, dans le respect des critères d'âges, pour participer et apprendre la notion d'exploitation agricole.

Par qui ?

Le **comité de sélection** est composé de **l'UDOPP** (Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool), **GESCOD**, **le CDP**, **AFRIQUE-ACTION** (association de Brazzaville pour l'insertion professionnelle des jeunes) ainsi que des **Unions Locales**. Ils sélectionnent en moyenne **2 à 3 jeunes par districts** mais avec de grandes disparités entre les districts (fonction de leurs tailles, population...).

Certaines difficultés ont été rencontrées :

Certaines zones géographiques avaient trop de candidats ou pas suffisamment → Réadaptation des quotas en fonction des jeunes intéressés par district par l'équipe.

Manque de femmes : plus compliqué pour elles de se déplacer à cause de la dépendance du foyer. De plus, certaines exploitations étaient réticentes au fait d'accueillir des jeunes filles mères ou femmes.

ÉTAPE 3 : LE STAGE

Comment ?

Durant **2 mois**, chaque jeune part dans un autre district, pour **découvrir une nouvelle culture** et apprendre le métier aux côtés de professionnels (un des points clés de ce projet). Seul ou à plusieurs, il est **accueilli dans une exploitation, spécialisée dans le domaine que le stagiaire a choisi**. L'inspection des sites d'exploitation agricole a permis de les identifier et de les sélectionner en fonction de leur diversité, allant de la production végétale, au manioc, en passant par l'élevage. En tout, **25 structures agricoles ont participé à ce projet** avec à leur tête les maîtres de stage. Les jeunes ainsi que les maîtres de stage vivent ensemble, dans le respect des règles de vie de chaque ferme pilote.

Dans le projet, une bourse de stage d'un montant de 60 000 FCFA (environ 90 euros) a été mise en place pour les 50 jeunes pour faciliter l'accueil des stagiaires au sein des Fermes Pilotes (frais de vie).

ÉTAPE 4 : L'APRÈS

A l'issue du stage, les jeunes effectuent **une formation de gestion d'exploitation durant 4 jours, à l'initiative de l'UDOPP et de Gescod**, afin d'apprendre les bases pour gérer son exploitation, voire devenir entrepreneur formel. Il y est enseigné comment monter un projet, le développer et le gérer d'un point de vue financier et humain. Une fois ces deux formations (sur l'exploitation et sur la gestion) acquises, une **attestation de formation** leur est délivrée, preuve qu'ils ont **appris sur le terrain**.

Certains sont repartis **travailler dans les fermes pilotes** dans lesquelles ils ont appris, tandis que d'autres ont **mis au point leur projet** et cherchent des subventions pour le réaliser.



DES JEUNES FILLES MÈRES DIPLÔMÉES DU PAPPM

PERSPECTIVES

Une des principales difficultés pour les jeunes stagiaires étant de bénéficier d'un capital de départ pour lancer leur activité, il sera proposé à l'avenir, pour les nouvelles cohortes de stagiaires, mais également pour les premiers jeunes du PAPPM, **de participer à des appels à projets leur permettant d'exposer leur projet et de bénéficier d'une bourse**. Les projets étant jugés comme étant techniquement et économiquement viables pourront bénéficier d'une bourse comprise entre 200 000 FCFA et 500 000 FCFA. **Un suivi de Gescod et des techniciens sera développé**, pour aider les jeunes à prendre leur envol, et pourquoi pas, par la suite devenir de futurs maîtres de stage et structures d'accueil.

Ainsi cette expérimentation PaPPM sera développée et démultipliée sur le territoire dans le cadre d'un nouveau programme qui sera mis en œuvre sur la période 2022-2026.

LES POINTS POSITIFS ET LES PISTES D'AMÉLIORATION À RETENIR



Les pistes d'améliorations

Difficultés des jeunes dans les familles d'un **point de vue financier**, donc une partie du **budget du futur projet sera réévalué**.

Une bourse de vie comprenant les frais liés à **l'assurance et la santé** devrait être mise au point lors de l'élargissement de la démarche.

Des **règles de vie entre structures et stagiaires seront à définir** pour une meilleure vie commune quotidienne.

Manque de suivi après la formation pour concrétiser le projet. Avec les bourses attribuées aux premiers stagiaires porteurs de projets, le suivi se tiendra sur un plus long terme.

L'intérêt des stagiaires pour apprendre la gestion d'une structure se manifeste **comme un réel besoin**. La **formation pour l'entreprenariat** tenue sous 4 jours était intéressante mais peut-être **insuffisante**.

Les **jeunes filles mères** accueillies dans cette expérience nécessitent des **frais plus importants** (pour elles et leurs enfants). Le **budget alloué à la prise en charge dans la structure formatrice doit donc être revu**, pour garantir l'accès à ce projet pour ces bénéficiaires. Il sera également question de rassembler ces jeunes filles mères dans les mêmes structures afin de mettre en place un système de garderie.



Les leçons à retenir

La **partie sensibilisation se déroulera de la même manière**, en ajoutant les témoignages directs des stagiaires de la première édition de PaPPM.

Possibilité de **mettre en pratique les acquis rapidement** après la formation si le terrain est prêt.

Chaîne de transmission des acquis et connaissances dans son district sur le terrain. cela permet de **diminuer le chômage** au sein d'un district.

Contact direct avec les professionnels formateurs, plus pratique pour échanger et apprendre.

Un **réseau entre les maîtres de stage** s'est formé, permettant la **promotion de certaines structures** méconnues. C'est un moyen de visibilité et de communication qui est né avec ce projet pour les **exploitations participantes ainsi que pour les unions locales** qui ont géré la sélection, ce qui a **recréé du lien entre ces groupements**.

Les **autorités locales ont fortement participé** à ce projet, ce qui n'était pas attendu pour les acteurs du projet. Il y a eu un réel intérêt de leur part car c'était une première dans le Pool.



CHRISTIE

ENTREPRENEUSE DANS L'ARBORICULTURE ET STAGIAIRE PAPP

« J'ai toujours eu envie d'avoir mon propre verger et de le développer, mais je ne connaissais pas les techniques nécessaires. Avant la formation PaPPM, j'avais prévu d'épargner pour engager un professionnel mais je me suis dis « Pourquoi pas moi ? » ».

L'avantage de PaPPM est le côté pratique. Les jeunes ont un contact direct avec les formateurs, il y a un lien sur le terrain et une vraie transmission. Savoir ce que les premiers bénéficiaires font est important pour la suite, un suivi de 6 mois serait bien à la fin de la formation. Avec cela, les jeunes, de générations en générations pourront apprendre à (re)devenir paysans. Si nous, les premiers stagiaires ayant participé à cette expérience PaPPM sommes suivis et encouragés par Gescod, nos exploitations et réussites pourront servir d'exemples pour les futurs stagiaires. Au delà de former les jeunes à la terre, il faut les pousser à l'entrepreneuriat pour qu'ils soient indépendants et autonomes. La terre ne trompe pas, avec les connaissances et les bonnes techniques on devient vite indépendants financièrement ».

LAETITA

ARTISANE DANS LES MÉTAUX EN FEU ET MARAÎCHÈRE, ET STAGIAIRE PAPP



« L'avantage de PaPPM pour moi est d'avoir appris le maraîchage bio pour limiter les problèmes de santé lié à l'alimentation. Grâce à cela, je peux lier mes différentes activités. D'une part la fabrication de matériel pour agriculteurs (arroseurs, etc), ou pour le domaine agroalimentaire.

Et d'autre part l'agriculture à travers mon potager. C'est important de faciliter la tâche aux jeunes, ça évite le banditisme car sans argent on pense au mal. La formation en elle-même s'est bien déroulée, l'encadrement des professionnels et des représentants était bienvenu, c'est comme une seconde famille. Il faut continuer à faire cela pour les jeunes mais il manque un suivi une fois la formation terminée. J'ai fait mon plan de financement, mes logos, mon projet mais il n'y a pas de suivi en place encore. Voir que les premiers bénéficiaires de PaPPM réussissent et sont soutenus aiderait les autres jeunes à se lancer. C'est bénéfique car on peut aussi former les autres personnes du village aux techniques apprises. Comme ça le travail est bien fait, rapporte plus et le chômage baisse. C'est une chaîne, tout le monde peut y jouer un rôle. »



MONSIEUR MIKISSI

PRÉSIDENT DE L'UDOPP

« Ça a été une très bonne expérience avec l'adhésion des paysans. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à changer sauf celle d'installer les jeunes, de les suivre après leurs formations (avec peut-être des crédits agricoles cela serait possible, autour d'une Caisse Agricole). Concernant le comité de sélection, il y a un critère qui a posé problème : celui de l'écriture des

documents de renseignements. Certains jeunes ne savent pas écrire, ils ont besoin d'un coordinateur, ou bien l'accès à la sélection du PaPPM est difficile. Dans tous les cas, c'est une activité à pérenniser car c'est une école de paysans. On place l'enfant qui n'avait aucune notion agricole ou peu, dans un milieu où il peut apprendre. Aujourd'hui, seule l'agriculture développe un pays. C'est en formant et installant les jeunes que cela se développera. »

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



UNION DÉPARTEMENTALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU POOL
(UDOPP)
MAIL : UDOPPCONGO@GMAIL.COM
TEL : +242 05.530.98.01



ASSOCIATION AFRIQUE ACTION
MAIL : CONTACT.AFRIQUE.ACTION@GMAIL.COM
TEL : +242 05.039.39.22



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

